

CET - 89 M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE



Côte-Nord

***Mémoire de la
Conférence régionale des élus
de la Côte-Nord***

***dans le cadre de la
Commission parlementaire sur
la sécurité et l'avenir énergétiques
du Québec***

Janvier 2005

La **Conférence régionale des élus de la Côte-Nord** est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional.

Elle a pour **mandats** de favoriser la concertation des partenaires dans la région, donner des avis au gouvernement sur le développement de la région, élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement de la région, conclure des ententes spécifiques pour la mise en œuvre du plan quinquennal et évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional.

Elle a pour **mission** de promouvoir et défendre les intérêts de la Côte-Nord.

Le **conseil d'administration** de la Conférence se compose de vingt-trois personnes dont treize élu(e)s municipaux provenant des cinq MRC et du territoire de la Basse Côte-Nord, six représentant(e)s socioéconomiques, deux représentant(e)s des nations autochtones et les deux député(e)s provinciaux qui agissent à titre d'observateurs sans droit de vote.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
1. INTRODUCTION.....	5
2. BREF PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD.....	7
2.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE	7
2.2 STRUCTURE SOCIOÉCONOMIQUE.....	7
2.3 STRUCTURE INDUSTRIELLE	9
3. HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LA CÔTE-NORD	12
3.1 PREMIÈRES INSTALLATIONS SUR LA CÔTE-NORD	12
3.2 INSTALLATIONS D'HYDRO-QUÉBEC.....	12
3.3 CENTRALES PRIVÉES	15
4. IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES POUR LA RÉGION	17
4.1 RETOMBÉES DÉCOULANT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES.....	17
4.2 AUTRES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES.....	20
4.2.1 Accès au territoire.....	20
4.2.2 Attractions touristiques	20
4.2.3 Facteur de localisation	20
4.2.4 Impacts sur les autres secteurs d'activités	21
5. ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SUR LA CÔTE-NORD.....	22
5.1 ANALYSE DE L'OFFRE D'ÉLECTRICITÉ.....	22
5.2 ANALYSE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ.....	23
5.3 ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE.....	24
6. POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DE LA CÔTE-NORD.....	25
6.1 BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES	25
6.1.1 Optimisation des installations existantes	25
6.1.2 Nouveaux développements.....	26
6.2 MINI-CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES	26
6.3 ÉOLIEN	28
6.4 HYDROCARBURES	29
6.5 BIOÉNERGIE	30
7. ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION.....	31
7.1 SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE	31
7.2 MISER SUR LES FORCES RÉGIONALES.....	35
7.3 DÉVELOPPER LE FUTUR	36
7.3.1 Secteur de l'éolien	36
7.3.2 Gaz naturel	37
7.4 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT	38
8. CONCLUSION.....	40
GLOSSAIRE	41
ABRÉVIATIONS.....	42
BIBLIOGRAPHIE.....	43

SOMMAIRE

La Côte-Nord est située dans le nord-est du Québec. Sa superficie représente le **quart de la province** et son territoire s'étend sur environ 1 280 km. La population de la Côte-Nord avoisine les 100 000 personnes. Elle a diminué de près de 8 % entre 1986 et 2004 alors que celle du Québec a connu une croissance d'environ 15 % au cours de la même période. Par ailleurs, les perspectives démographiques prévoient une diminution de la population de l'ordre de 18 % entre 2001 et 2026 alors que la population du Québec devrait connaître une croissance de plus de 9 %. De plus, la Côte-Nord figure parmi les trois régions au Québec où le taux de chômage est le plus élevé. Également, le revenu personnel par habitant y est inférieur à celui de l'ensemble du Québec.

L'activité économique de la Côte-Nord est peu diversifiée et repose principalement sur l'exploitation, et dans une moindre mesure, sur la transformation de ses ressources naturelles. Les mines, la forêt, l'énergie hydroélectrique, l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques ainsi que la transformation de l'aluminium constituent la base historique de la structure économique. Selon l'indice de Hachman, la Côte-Nord se situait en 1996 à l'avant-dernière position en ce qui a trait à la diversification de son économie. **Néanmoins, avec seulement 1,3 % de la population québécoise, la Côte-Nord produit 31 % de tout l'aluminium au Québec, 28 % des expéditions minérales, 27 % de l'énergie électrique, 28 % des valeurs de pêche et 15 % des produits forestiers de la province.** Par ailleurs, la région affiche le **plus haut taux d'exportation au Québec, soit 78 % de sa production régionale.**

Les développements hydroélectriques sur la Côte-Nord sont étroitement interreliés à l'évolution industrielle de la région. Ils ont généré des retombées économiques significatives par le biais des salaires versés et les achats de biens et services. De plus, les compensations versées au milieu ont permis le développement ou le maintien d'infrastructures communautaires et ont également servi à soutenir et à stimuler l'économie de la région. Outre les aspects monétaires, les projets hydroélectriques ont permis l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences au sein des entreprises régionales et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, ces projets sont à l'issue de plusieurs percées technologiques qui procurent une reconnaissance mondiale à la société d'État ainsi qu'aux entreprises (firmes d'ingénierie-conseil, par exemple) qui y sont associées.

En 2003, la Côte-Nord possédait plus de 10 375 MW de la puissance installée du Québec, incluant les productions privées. Sa production pour Hydro-Québec représentait **plus du quart de la puissance installée de cette société au Québec.**

La région de la Côte-Nord est une grande consommatrice d'électricité. Toutefois, contrairement à d'autres régions, elle ne dispose pas d'un réseau de distribution du gaz naturel et le coût du mazout y est plus élevé que la moyenne provinciale. Cette particularité fait en sorte que la Côte-Nord consomme davantage d'énergie dite propre et renouvelable, mais, en contrepartie, est plus affectée par les changements du prix de cette énergie.

Par ailleurs, bien que la région produise environ 30 % de la puissance installée (en MW) de la société d'État au Québec (données de 2003), sa consommation ne représente que 7,2 % de celle de la province en termes de GWh. Ainsi, en supposant un facteur d'utilisation de 50 % (puisque cette information est confidentielle) des installations électriques d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord, la région n'utiliserait qu'environ 28 % de l'électricité qu'elle produit alors que la balance est exportée ailleurs dans la province, au Canada ou chez notre voisin du sud.

Que ce soit en termes d'optimisation ou d'aménagements de grands barrages hydroélectriques, de mini-centrales, d'énergie éolienne et ou de bioénergie, la Côte-Nord affiche toujours un potentiel énergétique appréciable et inexploité provenant de ressources propres et renouvelables. Selon une estimation effectuée au 31 décembre 2001 et publiée dans le document du gouvernement intitulé *L'énergie au Québec*, la Côte-Nord aurait un potentiel hydroélectrique identifié non développé s'élevant à environ 11 000 MW. Or, bien que la Côte-Nord contribue considérablement au bilan de production électrique de la société d'État et que celle-ci génère en retour des retombées économiques dans la région, le territoire ne semble pas récolter sa quote-part de bénéfices découlant de cette production. En effet, selon la consultation effectuée dans le cadre de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, les emplois d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord ne représentent que 5 % de l'ensemble des emplois de la société sans compter les emplois reliés au secteur de la recherche et du développement où plus de 70 % des effectifs sont concentrés en Montérégie. De plus, les achats effectués par Hydro-Québec dans la région ne constituent que 5 % du total de ses achats.

La Côte-Nord souhaite augmenter sa contribution au bilan énergétique du Québec dans la mesure où les projets proposés sont acceptés par le milieu et qu'ils s'insèrent dans un contexte de développement durable, notamment du point de vue environnemental. *Dans cette perspective, elle réitère son appui aux projets hydroélectriques petits et grands, au développement de l'énergie éolienne et de la bioénergie, à l'exploration pétrolière et gazifière dans le golfe du Saint-Laurent ainsi qu'à la mise en place d'un réseau de distribution du gaz naturel, tant et aussi longtemps que ces différentes initiatives sont développées dans le plus grand respect de l'environnement, en harmonie avec les autres secteurs d'activités présents sur le territoire et en partenariat avec le milieu, selon la formule souhaitée par celui-ci, afin que ces projets constituent de véritables leviers économiques pour la région.* À ce titre, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord a regroupé les différents enjeux et propositions concernant le développement durable de la région sous les quatre thèmes suivants :

- **Soutenir et développer l'économie régionale**

- La région est déçue du moratoire imposé par le gouvernement du Québec concernant la construction de mini-centrales hydroélectriques puisque certaines sous-régions de la Côte-Nord souhaitent se servir de ce type de projets comme mécanisme de développement économique. De plus, les représentants de la région souhaitent l'abolition du plafond actuel indiqué dans le Code municipal du Québec (articles 557.1, 557.2 et 678) limitant la participation des MRC à des projets de mini-centrales hydroélectriques (50 MW et moins) à moins de 50 % afin de permettre aux MRC qui en ont la capacité et les compétences une libre participation à ce type de projets.

- La Côte-Nord possède des volumes de résidus ligneux non utilisés dont la disposition nécessitera, à brève échéance, des investissements significatifs (normes environnementales) pour le milieu. Les représentants de la région souhaiteraient obtenir un assouplissement à certaines clauses ou exigences d'Hydro-Québec, notamment en ce qui a trait à l'énergie de remplacement ou à une possibilité de diminution temporaire de l'énergie produite à partir de la biomasse lorsque la ressource n'y est pas suffisante, et ceci dans le but d'améliorer la situation économique et la compétitivité de l'industrie du bois de sciage de la région, secteur d'activités d'ailleurs pénalisé par la présence d'un grand nombre de barrages hydroélectriques sur le territoire.
 - La Côte-Nord ne récolte pas sa quote-part des bénéfices découlant de la production d'électricité au Québec. **Par conséquent, elle demande qu'une part plus importante de l'énergie produite sur son territoire lui soit octroyée (un bloc d'énergie) pour soutenir le développement économique direct de la région.** Une disponibilité de l'électricité à un tarif concurrentiel constitue un avantage compétitif indéniable pour le Québec. Cette électricité devrait donc servir à développer, diversifier et dynamiser l'économie des régions avant d'être offerte à l'extérieur de la province et profiter à l'étranger dont les entreprises, dans un contexte de mondialisation des marchés, sont des concurrentes directes de nos entreprises et de celles de l'ensemble du Québec. Au sens figuré, octroyer l'électricité du Québec aux autres provinces ou au pays voisin plutôt que de la faire fructifier au niveau provincial correspond à offrir à nos compétiteurs notre coffre à outils pour qu'ils construisent nos maisons.
 - Par ailleurs, Hydro-Québec devrait accentuer ses efforts pour augmenter les retombées économiques directes au sein des régions productrices d'électricité en termes d'emplois et d'achats de biens et services régionaux lors de la construction ou de l'entretien de ses aménagements hydroélectriques.
 - L'économie de la Côte-Nord repose sur des entreprises grandes consommatrices d'énergie et qui exportent la quasi-totalité de leur production. À ce titre, elles se doivent d'être concurrentielles. Il importe que le Québec augmente sa production d'électricité et la Côte-Nord est prête à y contribuer afin d'assurer un approvisionnement électrique continu à ces entreprises, et ceci à un tarif compétitif (maintien du tarif L) puisque ce sont ces entreprises qui procurent des emplois et contribuent à diminuer l'exode des jeunes tout en générant des retombées économiques significatives et récurrentes à la région.
 - La Côte-Nord veut devenir un véritable partenaire de tous les projets à caractère énergétique qui seraient entrepris sur son territoire. Le choix du type de partenariat serait établi pour chacun des projets par les régions concernées au moment opportun. Ainsi, les différents milieux de la Côte-Nord contribueront aux initiatives qui assureront leur développement durable.
- **Miser sur nos forces**
- Les aménagements hydroélectriques de la Côte-Nord sont à l'origine de plusieurs percées technologiques. Or, le développement sur une base continue plutôt que ponctuelle du potentiel hydroélectrique de la région permettrait aux entreprises

de développer, d'améliorer et de consolider leurs connaissances et leurs compétences dans ce secteur d'activités tout en stimulant l'économie régionale.

▪ ***Développer le futur***

- La production de l'énergie éolienne est vouée à un avenir prometteur et la Côte-Nord affiche un potentiel intéressant. D'ailleurs, suite à l'annonce d'études signifiant le potentiel éolien de la région, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord a manifesté auprès du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs son ouverture à l'implantation d'éoliennes sur son territoire en respectant la volonté des populations locales qui pourraient être concernées. De plus, il est recommandé que des efforts soient consacrés pour augmenter le contenu provincial et régional de ce type de projets afin d'améliorer et de développer les compétences et connaissances dans ce secteur d'activités tout en misant de façon complémentaire, synergique et équitable sur les forces des différentes régions du Québec où il existe un potentiel de développement pour cette forme d'énergie.
- Des conditions favorables doivent être mises en place pour attirer de nouvelles entreprises dans la région ou encore pour stimuler des projets d'investissements de la part des entreprises en place. Le gaz naturel pourrait s'avérer être, pour la Côte-Nord, un outil structurel de développement économique de premier plan et une condition favorable au développement durable. En effet, certains projets d'investissements industriels ne sont tout simplement pas réalisables sans un approvisionnement en gaz naturel, et ce, malgré la disponibilité d'autres sources d'énergie. La Côte-Nord souhaite détenir le même avantage (réseau de distribution du gaz naturel) que possèdent déjà plusieurs régions du Québec pour attirer des projets industriels sur son territoire et lui permettre de diversifier et de renforcer son économie.

▪ ***Protéger notre environnement***

- L'aménagement responsable du territoire constitue un enjeu incontournable pour la région afin d'assurer sa pérennité et son développement durable. Par conséquent, les représentants de la région encouragent les projets de développement permettant d'améliorer la situation socioéconomique de la région sans pour autant nuire aux générations futures. Cependant, ils incitent à la prudence et à un développement hautement contrôlé pour les projets dont il subsiste toujours des incertitudes quant à leurs effets sur l'environnement afin de ne pas perturber l'environnement et mettre en péril les secteurs économiques de la région qui en dépendent.

1. INTRODUCTION

La question énergétique est un sujet d'importance capitale puisqu'elle est au cœur des préoccupations mondiales autant pour les besoins des citoyens et citoyennes mais également pour son utilisation dans les activités industrielles et commerciales. Du fait qu'elle est essentielle aux activités quotidiennes, l'énergie, sous toutes ses formes, fait l'objet d'une grande attention, autant pour sa disponibilité et sa fiabilité que pour son prix. Elle influence l'activité économique et a des impacts sur toutes les sphères de la société.

Le Québec est, de son côté, à la croisée des chemins. Les grands travaux hydroélectriques réalisés dans la deuxième portion du XX^e siècle ont fait de lui un grand exportateur d'énergie et contribué à bâtir une économie plus prospère. Toutefois, une demande intérieure toujours croissante et une production s'accroissant à un rythme plus lent ont fait en sorte que le Québec doit maintenant importer, en certaines périodes, de l'électricité auprès d'autres fournisseurs.

C'est dans cette perspective que le gouvernement du Québec a annoncé la tenue d'une consultation publique afin de créer un débat de société sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux que posent les questions de l'avenir et de la sécurité énergétiques, cette consultation devant se conclure par une nouvelle stratégie énergétique pour le Québec.

La sécurité et l'avenir énergétiques revêtent une importance de premier niveau pour la population de la Côte-Nord. D'une part, l'énergie, en particulier l'électricité, est plus que nécessaire pour le chauffage et le fonctionnement quotidien des résidences, compte tenu du climat de la région qui est parmi les plus rigoureux au Québec. D'autre part, les assises économiques de la Côte-Nord reposent en grande partie sur de grandes entreprises dont le fonctionnement requiert un approvisionnement en énergie fiable et abordable. Par ailleurs, il importe de se rappeler que près du tiers (30 %) de l'électricité du Québec transite par la Côte-Nord¹ alors que celle-ci produit environ le quart de la puissance installée de la province. Enfin, la région de la Côte-Nord possède un potentiel énergétique notable provenant, pour la plupart, de sources renouvelables et qui s'inscrivent donc parfaitement dans l'orientation de développement durable que s'est donné le gouvernement du Québec.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec pour tous sujets relatifs au développement de la région, se fait le porte-parole des préoccupations des Nord-Côtières et des Nord-Côtières auprès des membres de la Commission afin que son point de vue puisse alimenter et orienter l'éventuelle stratégie énergétique québécoise. Il est utile de souligner que le présent mémoire de la Conférence est le fruit d'une consultation et d'une concertation des intervenants politiques, économiques et environnementaux de la Côte-Nord.

Ainsi, ce document démontre l'importance de l'électricité, particulièrement l'hydroélectricité, comme levier économique et social pour assurer le développement durable de la Côte-Nord.

¹ L'électricité produite par les chutes de Churchill au Labrador transite par la Côte-Nord.

La prochaine section présente un bref portrait socioéconomique de la Côte-Nord afin de bien illustrer sa dépendance envers l'électricité. La section 3 raconte, dans ses grandes lignes, les développements hydroélectriques de la région. La section 4 enchaîne avec les impacts socioéconomiques de ces développements tandis que la section 5 analyse l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité sur la Côte-Nord. La section 6 expose le potentiel énergétique diversifié du territoire alors que la section 7 précise les enjeux des développements socioéconomique et durable de la région. Enfin, la section 8 dresse les principales conclusions de ce mémoire et formule des recommandations pour assurer la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec et le développement durable de la Côte-Nord.

2. BREF PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-NORD

2.1 Situation géographique

La Côte-Nord, située dans le nord-est du Québec, est bornée à l'est par le Labrador et le golfe du Saint-Laurent, au nord par la région du Nord-du-Québec, à l'ouest par le Saguenay-Lac-Saint-Jean et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit de la deuxième plus vaste région au Québec. Son territoire s'étend sur 1 280 km entre Tadoussac et Blanc-Sablon et comprend l'île d'Anticosti au milieu du golfe ainsi que les villes de Schefferville et Fermont situées au nord. En fait, la région de la Côte-Nord représente le quart de la superficie du Québec.

2.2 Structure socioéconomique

En 2004, la Côte-Nord compte 96 497 habitants, soit environ 1,3 % de la population québécoise. Cependant, depuis 1986, la région a vu sa population diminuer de 7,7 % alors qu'au cours de la même période, le Québec a connu une croissance d'environ 15 %. Par ailleurs, les perspectives démographiques prévoient une diminution de la population de l'ordre de 18,1 % entre 2001 et 2026 si bien que le poids démographique de la région ne sera que de 1,0 % (81 707 individus) de la population québécoise en 2026. Pour la même période, la population du Québec devrait connaître une croissance de 9,3 %. De plus, la période de juin 2002 à juillet 2003 se solde par un bilan migratoire interrégional négatif de 1 134 personnes. Au cours de la période de 1991 à 2003, le bilan net résulte en un départ de la région de près de 13 785 personnes. Historiquement, l'évolution de la population sur la Côte-Nord a fluctué en fonction du dynamisme économique prévalant sur le territoire.

La population de la Côte-Nord se répartit entre cinq MRC, un territoire partiellement municipalisé (la Basse Côte-Nord) et neuf communautés autochtones. Trois groupes ethniques se côtoient soit les francophones qui regroupent 85 % de la population, les communautés autochtones (sept réserves et un établissement innu ainsi qu'une réserve naskapie) et les anglophones qui constituent l'essentiel (80 %) de la population de la Basse Côte-Nord. La Côte-Nord possède toujours des localités qui ne sont pas reliées au reste du Québec par voie terrestre.

De plus, la situation socioéconomique est disparate dans la région. D'une part, des villes industrielles où l'économie bat au rythme des grandes entreprises et des salaires moyens parmi les plus élevés au Québec et, d'autre part, des villages dévitalisés où l'économie est vacillante et le taux de chômage dépassant les 30 % et même les 40 % comme c'est le cas en Basse Côte-Nord.

Tableau 2.1
Variation de la population de la Côte-Nord
par région administrative de 1986 à 2004 et répartition en 2004

Région administrative	1986	1991	1996	2001	2002	2003	2004	Variation 2004/1986	Répartition en 2004
Basse Côte-Nord	5 959	5 832	5 748	5 737	5 717	5 690	5 698	-4,4%	5,9%
Caniapiscau	4 667	4 832	4 446	4 260	4 018	3 857	3 774	-19,1%	3,9%
Haute-Côte-Nord	14 263	13 541	13 439	13 147	12 955	12 837	12 714	-10,9%	13,2%
Manicouagan	36 369	36 108	36 271	34 286	33 834	33 610	33 363	-8,3%	34,6%
Minganie	7 116	7 013	6 936	6 825	6 784	6 727	6 639	-6,7%	6,9%
Sept-Rivières	36 224	35 898	36 459	35 453	34 856	34 605	34 309	-5,3%	35,6%
Total	104 598	103 224	103 299	99 708	98 164	97 326	96 497	-7,7%	100,0%

Source : Tableaux statistiques de l'Institut de la statistique du Québec.

La Côte-Nord accuse un taux de chômage plus élevé que la moyenne québécoise et figure parmi les trois régions (avec la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Nord-du-Québec) au Québec où le taux de chômage est le plus élevé. Le taux est passé de 10,8 % en 2002 à 13,7 % en 2003 (les données de la Côte-Nord comprennent celles du Nord-du-Québec). Le taux d'emploi de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec est passé de 56,8 % en 2002 à 51,9 % en 2003. Il s'agit du plus bas niveau en cinq ans alors que l'année 2002 avait connu un sommet. Par ailleurs, le taux d'activité de ces deux régions (60,1 %) demeure plus bas que la moyenne du Québec (66,0 %).

Le revenu personnel par habitant est inférieur à la moyenne provinciale. En effet, le revenu personnel par habitant de la région s'établissait à 25 772 \$ en 2002 comparativement à 27 067 \$ pour l'ensemble du Québec. Quant au revenu disponible par habitant, il se situait à 19 622 \$ versus 20 662 \$ pour la province. Toutefois, le revenu personnel disponible des MRC de La Haute Côte-Nord, de la Minganie et du territoire de la Basse Côte-Nord se situait à approximativement 16 000 \$. Le revenu moyen des ménages privés de la Côte-Nord était supérieur à celui du Québec, soit respectivement 51 164 \$ et 49 998 \$.

Les résidents de la Côte-Nord dépendent davantage des paiements de transferts gouvernementaux comme source de revenu que ceux de l'ensemble du Québec. En 2002, ils recevaient en moyenne, à ce titre, 21,57 \$ par tranche de 100 \$ de revenu d'emploi alors que ce montant était de 19,44 \$ pour l'ensemble du Québec². L'assurance-emploi constituait environ le tiers des transferts gouvernementaux à la région. Par contre, l'assistance-emploi (anciennement connu comme étant le bien-être social) représentait en 2002 à peine 8 % des transferts gouvernementaux. En effet, le nombre de prestataires de l'assistance-emploi a diminué de plus de 25 % au cours de la période de 2000 à 2004, passant de 5 598 à 4 189 prestataires de sorte que le taux d'assistance-emploi de la Côte-Nord est inférieur à celui de l'ensemble du Québec qui se situe à environ 10 %. Cependant, les durées cumulatives et consécutives moyennes de ces prestations sont supérieures à celles de la province.

Dans la région de la Côte-Nord, 8,8 % de la population de 15 ans et plus est titulaire d'un certificat ou d'un diplôme universitaire alors que pour l'ensemble du Québec, cette proportion est de 17,2 %. Par ailleurs, environ 1,3 % de la population de 15 ans et plus

² Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional - Côte-Nord*, novembre 2004, page 7.

possède une scolarité supérieure au baccalauréat comparativement à 4,3 % pour l'ensemble du Québec³. Il importe de souligner que la Côte-Nord ne compte aucune institution d'enseignement universitaire. Les étudiants et étudiantes désirant poursuivre leurs études à ce niveau doivent quitter la région et ne reviennent souvent pas à la fin de leurs études, ce qui contribue à l'exode des jeunes. Par contre, des instances locales offrent de la formation universitaire en collaboration avec les institutions universitaires québécoises. Par ailleurs, à la session d'automne 2001, environ 35 % des finissants et finissantes du secondaire de la Côte-Nord décidaient de poursuivre des études collégiales pré-universitaires à l'extérieur de la région. Cette proportion est de 56,8 % en ce qui a trait aux études en formation technique⁴.

Tableau 2.2
Récapitulatif des principaux indicateurs socioéconomiques de la Côte-Nord

Indicateur	Côte-Nord	Province de Québec
Population (2004)	96 497	7 542 760
Variation 2004/1996	-7,9 %	4,1 %
Perspectives démographiques 2026/2001	-18,1 %	9,3 %
Bilan migratoire 2002-2003 (personnes)	- 1 134	---
Âge moyen de la population	38,2	39,3
Taux de chômage (2003)*	13,7 %	9,1 %
Taux d'emploi (2003)*	51,9 %	60,0 %
Taux d'activité (2003)*	60,1 %	66,0 %
Revenu personnel par habitant (2002)	25 772 \$	27 067 \$
Revenu disponible par habitant (2002)	19 622 \$	20 662 \$
Revenu moyen des ménages privés (2000)	51 164 \$	49 998 \$
Indice de dépendance économique ⁵ (2002)	111,0	---
Transferts gouvernementaux (2002)	21,57 \$/100 \$	19,44 \$/100 \$

Sources : MDERR et tableaux statistiques de l'Institut de la statistique du Québec.

* Données combinées pour les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

2.3 Structure industrielle

La vision de développement de la région telle que définie au cours de la période de 1945 à 1979 repose sur la mise en place d'un secteur industriel moderne via les grands projets d'exploitation et de transformation des ressources naturelles. Les projets à l'époque visés consistaient en des usines grandes consommatrices de ressources naturelles et d'énergie⁶. Historiquement, les surplus d'électricité générés par la mise en service de différents ouvrages de production électrique du Québec ont attiré ce type d'entreprises qui ont fait de la Côte-Nord, entre autres, leur terre d'accueil. Il faut dire que l'électricité représente environ 25 à 35 % du coût d'exploitation de ces entreprises. Aujourd'hui, ces multinationales constituent les piliers de l'économie nord-côtière. Toutefois, ces entreprises sont fragiles à la conjoncture économique internationale et les centres de décision sont situés à l'extérieur de la région. L'économie de la Côte-Nord est donc dépendante de décisions et de facteurs externes.

³ Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional - Côte-Nord*, novembre 2004, page 5.

⁴ Ibidem.

⁵ La signification de cet indice est expliquée dans le glossaire à la fin de ce document.

⁶ Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004, 1999, page 42.

L'activité économique nord-côtière repose principalement sur l'exploitation, et dans une moindre mesure, sur la transformation de ses ressources naturelles. Plusieurs localités du territoire dépendent d'une économie mono-industrielle qui est souvent à caractère saisonnier. Les mines, la forêt, l'énergie hydroélectrique, l'exploitation des ressources fauniques et halieutiques et la transformation de l'aluminium constituent la base historique de la structure économique. Depuis quelques années, le tourisme s'est ajouté à ces secteurs d'activités et connaît un certain essor.

Avec à peine 1,3 % de la population québécoise, la Côte-Nord produit 31 % de tout l'aluminium au Québec, 28 % des expéditions minérales, 27 % de l'énergie électrique, 28 % des valeurs de pêche et 15 % des produits forestiers de la province. Par ailleurs, la région affiche le plus haut taux d'exportation au Québec, soit 78 % de sa production régionale.

En 2001, les industries suivantes occupaient près de 60 % de la population active de la Côte-Nord qui se chiffrait alors à 48 320 personnes : fabrication (14,5 %), commerces de détail (11,2 %), soins de santé et assistance sociale (10,3 %), hébergement et services de restauration (7,4 %), administrations publiques (7,4 %) et extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (6,9 %).

La Côte-Nord dénombrait, en 2001, 94 établissements manufacturiers qui procuraient des emplois à plus de 5 200 personnes et qui injectaient 263,0 millions de dollars en salaires à la production dans l'économie régionale. La valeur des expéditions manufacturières totalisait 2,4 G \$, soit 1,8 % des expéditions québécoises⁷. L'industrie des pâtes et papiers ainsi que celle des produits du bois occupent près d'un emploi manufacturier sur deux⁸.

Le tableau 2.3 présente les principaux employeurs de la région en 2002. Cependant, il importe de souligner une diminution du nombre d'emplois en 2004 surtout dans les domaines miniers et forestiers.

Tableau 2.3
Principaux employeurs de la Côte-Nord en 2002

Entreprise	Nombre d'employés	Produits fabriqués
Compagnie minière Québec-Cartier	2 280	Bouletage (minerai de fer)
Alcoa	1 900	Aluminium
Abitibi Consolidated	1 710	Papier, papier journal
Hydro-Québec	1 110	Électricité
Aluminerie Alouette (Sept-Îles) ⁹	580	Aluminium (première transformation)
Compagnie minière IOC	530	Bouletage (minerai de fer)
Boisaco	440	Bois de sciage, copeaux de bois
Uniforêt-Scierie Port-Cartier	425	Bois de sciage et pâte
Mines Wabush	360	Bouletage (minerai de fer)
QIT Fer et Titane	300	Extraction minière

Source : Ministère du Développement économique et régional, secteur Industrie et Commerce, profil économique de la région de la Côte-Nord.

⁷ Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional - Côte-Nord*, novembre 2004, page 3.

⁸ Portail de la Côte-Nord du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

⁹ Après la mise en opération de son agrandissement prévue au printemps 2005, la production de l'usine passera de 230 000 à 550 000 tonnes d'aluminium par année et son nombre d'employés à environ 900 personnes.

Ainsi, l'économie nord-côtière repose en grande partie sur les industries qui consomment plus de 70 % de l'électricité du secteur industriel du Québec, soit la fonte et l'affinage de métaux et l'industrie des pâtes et papiers. Par conséquent, toute décision concernant l'attribution et le coût de cette source d'énergie aura indéniablement un impact majeur sur l'économie régionale.

La Côte-Nord souhaite entreprendre depuis plus de 35 ans le virage d'une économie de production vers une économie à valeur ajoutée afin de diversifier et davantage stabiliser l'économie de la région. En effet, selon un indice de diversité (indice de Hachman) calculé avec les données du recensement de 1996, la région est considérée comme étant peu diversifiée. À ce titre, elle arrive à l'avant-dernière position au Québec, ce qui confirme sa vulnérabilité aux fluctuations économiques conjoncturelles et structurelles.

3. HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE SUR LA CÔTE-NORD

3.1 Premières installations sur la Côte-Nord

Les premières installations hydroélectriques sur la Côte-Nord furent aménagées par les entreprises industrielles qui s'y installèrent pour exploiter les ressources naturelles du territoire. Mentionnons à ce titre, la construction, par la compagnie Clarke (Gulf & Paper Co.), du barrage hydroélectrique sur la rivière Sainte-Marguerite en 1908 afin de générer l'énergie nécessaire au fonctionnement de son moulin à pâte à papier. Également, en 1950, la minière IOC aménageait deux centrales hydroélectriques sur la même rivière. Plusieurs autres exemples similaires pourraient être cités mais le but de la présente ne consiste pas à en dresser une liste exhaustive.

Ainsi, bien qu'il ne soit pas possible d'associer de façon systématique chacun des développements hydroélectriques à l'évolution industrielle de la région, il ne fait aucun doute que ces différents secteurs d'activités sont étroitement liés.

3.2 Installations d'Hydro-Québec

La société d'État d'Hydro-Québec fut créée en 1944 en vertu d'une loi adoptée par le Parlement du Québec. La production énergétique de la province était alors fragmentée et contrôlée par un certain nombre de producteurs concurrents. Connu à l'origine sous le nom de la Commission hydroélectrique du Québec, l'organisme avait pour mission, selon la loi constitutive, de « fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles et commerciales ainsi qu'aux citoyens du Québec aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière »¹⁰.

La croissance de la demande d'électricité stimulée par la prospérité de l'après-guerre incita Hydro-Québec à améliorer la fiabilité de son réseau de transport et de distribution. Elle entreprend alors, en 1953, son premier chantier éloigné : l'aménagement de la rivière Betsiamites (Bersimis), sur la Côte-Nord¹¹. Pour aménager la rivière Betsiamites, Hydro-Québec a construit une route de 140 kilomètres, un ensemble de cinq barrages et digues en pierre et en argile, un barrage-poids en béton, deux centrales (dont l'une d'elles souterraine) et trois lignes de transport à 315 kilovolts¹². En plus d'acquiescer de l'apprentissage dans la mise en œuvre de travaux sur des chantiers éloignés, ce projet a procuré à la société d'État la maîtrise du transport de grandes quantités d'énergie sur de longues distances et devenir l'une des premières entreprises d'électricité au monde à mettre en service des lignes de transport à 315 kilovolts (kV).

À l'automne de 1959, Hydro-Québec annonça le début des travaux d'un projet encore plus grandiose sur la Côte-Nord, soit l'aménagement des rivières Manicouagan et aux

¹⁰ Bourassa, Robert, *L'Énergie du Nord, la force du Québec*, édition Québec/Amérique, page 26, citant le chapitre 22 des Lois du Québec de 1944, adoptée le 14 avril 1944.

¹¹ <http://www.hydroquebec.com/comprendre/histoire/index.html>

¹² Hydro-Québec, *Les grandes rivières de la Côte-Nord*, 2^e édition de 1989, page 3.

Outardes. Ces projets ont permis à Hydro-Québec d'acquérir les compétences techniques pour aménager des rivières nordiques et acheminer d'importantes quantités d'énergie sur plusieurs centaines de kilomètres afin d'alimenter les grands marchés de consommation de Québec et de Montréal. À l'aube des années 60, Hydro-Québec possédait une expertise enviable dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité. D'ailleurs, ce chantier, qui donna lieu à des « premières mondiales », assura à Hydro-Québec une renommée internationale¹³. À titre d'exemple, la société d'État a effectué une percée technologique déterminante dans le domaine du transport de grandes quantités d'électricité sur de longues distances en poussant la tension à un niveau jusque-là inégalé, c'est-à-dire 735 kV. À une tension inférieure, les pertes en cours de transport auraient été considérables et le nombre de lignes nécessaires, beaucoup plus important¹⁴.

Par contre, le développement envisagé du complexe Manic-Outardes, dont la construction des centrales d'Outardes-2 et de Manic-3, fut retardé à la suite de la signature par Hydro-Québec en 1969 d'un contrat prévoyant l'achat de la quasi-totalité de l'électricité fournie par la centrale de Churchill Falls au Labrador. Hydro-Québec avait alors suspendu la construction des centrales d'Outardes-2 et de Manic-3 dont les derniers travaux furent reportés respectivement en 1978 et 1976. Ces deux projets ont donc été parachevés en période de forte inflation, ce qui a fait grimper leur coût de façon considérable. À ce titre, la centrale de Manic-3 qui devait initialement coûter 160 millions de dollars totalisa finalement 500 millions de dollars quatre ans plus tard et la centrale d'Outardes-2 devant coûter 70 millions de dollars en 1972 se solda à 310 millions de dollars, six ans plus tard¹⁵. Il importe de souligner que le gouvernement de Terre-Neuve a, depuis lors, tenté de modifier les termes de l'entente concernant l'achat de l'électricité produite par la centrale des chutes Churchill car il considère le prix de l'électricité convenu avec le Québec comme étant trop bas. Il a même porté la cause devant les tribunaux. L'électricité des chutes Churchill transite par la Côte-Nord.

Les travaux pour la construction de Manic-5 PA (PA signifie puissance additionnelle) commencèrent en 1979 pour se terminer dix ans plus tard. Cette centrale de suréquipement permet d'accroître la puissance installée de Manic-5 afin de tirer le maximum de puissance du réservoir et ainsi mieux répondre à la demande de pointe¹⁶.

Le complexe Manic-Outardes a permis à Hydro-Québec de réaliser quatre premières mondiales. Outre, la première ligne commerciale de transport d'énergie à 735 kV mentionnée plus haut, il y a la construction du plus grand barrage à voûtes multiples et à contreforts (Daniel-Johnson à Manic-5) ainsi que le plus grand barrage-poids évidé (Manic-2) et le mur d'étanchéité le plus profond (Manic-3)¹⁷.

En 1994, Hydro-Québec a entrepris l'aménagement de la centrale Sainte-Maguerite-3. Celle-ci possède une puissance installée de 882 MW et fournit 2,7 TWh d'électricité. Avec ses 171 mètres, le barrage de la Sainte-Marguerite-3 est le plus haut barrage en

¹³ <http://www.hydroquebec.com/comprendre/histoire/index.html>

¹⁴ Ibidem

¹⁵ Robert A. Boyd, ex-administrateur de Churchill Falls Labrador Corporation (CFLCo), ex-président-directeur général d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James, *Le contrat d'énergie Churchill Falls : le cheminement d'une décision*, *Revue Forces*, Numéro 57-58, 1982.

¹⁶ Hydro-Québec, *Les grandes rivières de la Côte-Nord*, 2e édition de 1989, page 3.

¹⁷ Ibidem

enrochement du Québec. Par ailleurs, la centrale a la particularité d'avoir une hauteur de chute de 330 mètres, soit une des plus hautes du réseau d'Hydro-Québec.

La centrale du Lac-Robertson est la seule centrale hydroélectrique sur la Basse Côte-Nord et du réseau autonome d'Hydro-Québec. Elle a été mise en service en 1995 et demeure non reliée au réseau national d'Hydro-Québec. Cette centrale, d'une puissance installée de 21 MW, alimente les clients des localités de Chevery à Blanc-Sablon ainsi qu'une partie (sud) du Labrador.

Dans le contexte du parachèvement du complexe hydroélectrique Manicouagan, Hydro-Québec a entrepris, depuis novembre 2001, la construction d'un aménagement hydroélectrique sur la rivière Toulnostouc. La nouvelle centrale de 526 MW produira une énergie annuelle moyenne de 2,6 TWh et devrait entrer en service en 2005. La centrale de Toulnostouc permettra de répondre à la demande croissante du Québec en matière d'électricité.

Outre les centrales hydroélectriques, Hydro-Québec compte cinq petites centrales thermiques locales alimentées au carburant diesel. La puissance totale installée de ces centrales est d'environ 20 MW. Deux des cinq centrales desservent respectivement le village de Port-Menier sur l'île d'Anticosti et la communauté de La Romaine en Basse Côte-Nord. Les trois autres centrales, soit celles de La Tabatière, Saint-Augustin et Blanc-Sablon, assurent la relève en cas de panne et d'entretien à la centrale hydroélectrique du Lac Robertson.

Afin de pouvoir répondre aux besoins des clients et compte tenu de l'augmentation prévisible des coûts de pétrole, plusieurs alternatives à la production thermique sont envisagées. Ces options sont le raccordement au réseau principal, le développement de projets d'énergie renouvelable (éolien, hydraulique, etc.) ainsi que des moyens alternatifs ou complémentaires à la production thermique¹⁸.

¹⁸ Hydro-Québec Distribution, Demande R-3550-2004, *Plan d'approvisionnement 2005-2014 des réseaux autonomes*, novembre 2004, page 7.

Tableau 3.1
Centrales d'Hydro-Québec sur la Côte-Nord et puissance installée

Centrale	Type	Mise en service	Puissance installée (MW)
Manic-5	Hydroélectrique	1970	1 527,6
Manic3	Hydroélectrique	1975	1 244,4
Bersimis-1	Hydroélectrique	1956	1 124,8
Manic-5-PA	Hydroélectrique	1989	1 064,0
Manic-2	Hydroélectrique	1965	1 023,9
Saint-Maguerite-3	Hydroélectrique	2003	882,0
Bersimis-2	Hydroélectrique	1959	844,6
Outardes-3 (en réfection)	Hydroélectrique	1969	823,7
Outardes-4 (en réfection)	Hydroélectrique	1969	630,4
Outardes-2	Hydroélectrique	1978	471,8
Manic-1	Hydroélectrique	1966	184,4
Hart-Jaune	Hydroélectrique	1960	50,5
Lac-Robertson	Hydroélectrique	1995	21,0
La Tabatière	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	6,7
La Romaine	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	5,4
Blanc-Sablon	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	4,8
Port-Menier	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	2,8
Saint-Augustin	Thermique (carburant-diesel)	1946 à 1992	0,4
Total			9 913,2

Sources : Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003, Côte-Nord (09), page 36.
Communication personnelle, Hydro-Québec.

Il est impossible de connaître le facteur ou le taux d'utilisation des installations hydroélectriques de la Côte-Nord puisque depuis la déréglementation et l'ouverture du marché de l'électricité en 1997, cette donnée est confidentielle.

Enfin, plusieurs lignes de tension (plus de 40) assurent le transport de l'électricité de la Côte-Nord. Par ailleurs, le réseau de distribution est constitué surtout de lignes aériennes d'une longueur totale de plus de 2 200 km.

3.3 Centrales privées

Il existe plusieurs centrales privées qui produisent de l'électricité sur la Côte-Nord. Parmi celles-ci, un certain nombre livre une partie ou la totalité de leur production à Hydro-Québec.

Le tableau 3.2 dresse un portrait sommaire de ces centrales privées.

Tableau 3.2
Centrales privées situées sur la Côte-Nord livrant de
l'électricité à Hydro-Québec en 2003

Centrale	Type	Puissance installée (MW)	Exploitant
Complexe Portneuf (3 centrales)	Hydroélectrique	26,1	Innergex inc.
Sainte-Marguerite-1A	Hydroélectrique	22,0	Hydrowatt SM-1 inc.
Port-Cartier	Biomasse forestière	20,0	Uniforêt Scierie-Pâte inc.
Complexe Sault-aux-Cochons (3 centrales)	Hydroélectrique	12,3	Fiducie Boralex Énergie
Sainte-Marguerite-1	Hydroélectrique	8,1	Hydrowatt SM-1 inc.
Petites-Bergeronnes	Hydroélectrique	4,1	Société d'énergie Petites Bergeronnes inc.
Pentecôte	Hydroélectrique	1,7	AXOR Pouvoir Riverin inc. Algonquin Power Systems Inc.
Total		94,3	

Sources : Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003, Côte-Nord (09), page 39.
L'énergie au Québec, édition 2003, page 56.
<http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire-amenagements.jsp>.

D'autres aménagements hydroélectriques répondent également aux besoins énergétiques de la Côte-Nord. Le tableau qui suit en fait état sans toutefois avoir la prétention d'en présenter une liste exhaustive.

Tableau 3.3
Autres centrales hydroélectriques privées sur la Côte-Nord

Centrale	Type	Puissance installée (MW)	Exploitant
McCormick	Hydroélectrique	350,6	La Compagnie Hydroélectrique Manicouagan
Sainte-Marguerite-2	Hydroélectrique	19,3	Compagnie Gulf Power/Compagnie minière IOC
Des Cascades-Savard	Hydroélectrique	0,025	Restaurants Relais Gabriel enr.
Total		369,9	

Source : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/energie/forces/forces-repertoire-amenagements.jsp>.

En résumé, la Côte-Nord produit de l'énergie électrique totalisant une puissance installée de plus de 10 375 MW.

4. IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES POUR LA RÉGION

4.1 Retombées découlant des projets d'aménagements hydroélectriques

Hélas, il est impossible de présenter dans cette partie du document l'ensemble des retombées économiques des projets hydroélectriques de la Côte-Nord car plusieurs travaux figurent parmi les premiers entrepris par Hydro-Québec à une époque où les retombées économiques (impacts directs, indirects et induits) n'étaient pas calculées de façon systématique comme cela se fait aujourd'hui. De plus, il importe de souligner également qu'il n'existait pas d'ententes avec le milieu telles que développées par Hydro-Québec au fil des ans. Par conséquent, la plupart des aménagements hydroélectriques de la Côte-Nord n'ont pas procuré de compensations financières à la région de la nature et de l'ampleur de celles présentement offertes par Hydro-Québec pour des installations similaires. Par contre, comme mentionné à la section précédente, ces travaux ont permis à la société d'État d'effectuer plusieurs percées technologiques et d'acquérir une expertise et un savoir-faire de haut niveau exportables à travers le monde et qui lui procurent un avantage concurrentiel inestimable.

Nonobstant, il ne fait aucun doute que les projets hydroélectriques ont contribué à l'enrichissement collectif québécois et à la vitalité économique de la Côte-Nord, et ce, tant directement (emplois temporaires, achats régionaux, etc.) qu'indirectement (localisation de plusieurs entreprises multinationales).

Les plus récents projets hydroélectriques fournissent une estimation quantifiée des retombées économiques générées par les nouvelles constructions hydroélectriques et leur exploitation. Le projet qui fournit un bilan complet de ces impacts est sans doute celui de la centrale Sainte-Maguerite-3 mise en service en 2003.

La réalisation de ce projet a d'ailleurs démontré qu'un tel investissement pouvait stimuler l'économie régionale dans le respect de l'environnement. En effet, il est prévu que la région retrouvera un équilibre naturel après une dizaine d'années¹⁹.

Les retombées économiques régionales au cours de la période de construction de la centrale Sainte-Marguerite sont présentées sommairement dans le tableau 4.1.

En tout, une somme d'environ 500 M \$ en fonds a été injectée dans le milieu sous forme de salaires, d'achats de biens et services et en vertu d'ententes avec le milieu. Le tableau démontre, entre autres, que les mesures d'atténuation et de compensation procurent des retombées économiques substantielles (ponctuelles et continues) pour l'économie locale.

¹⁹ Hydro-Québec, Faits saillants du bilan environnemental de la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3, 1994-2002, page 3.

Tableau 4.1
Retombées économiques générées par la construction de
la centrale hydroélectrique Sainte-Marguerite-3, 1994-2002²⁰

Indicateur	Description	Informations supplémentaires
Emplois	Le projet a fourni de l'emploi à 660 années-personnes. À la période de pointe en 1995, on dénombrait 1 400 travailleurs.	69 % de la main-d'œuvre provenait de la région. Cette proportion grimpe à 80 % en ce qui a trait à la construction en tant que telle.
Achats de biens et de services	160 M \$ en contrats furent attribués à la région sur un total de 790 M \$.	Certains contrats furent fractionnés ou ont fait l'objet d'une clause de sous-traitance afin de maximiser les retombées économiques locales.
Ententes avec le milieu (compensations)	Entente Uashat Mak Mani-Utenam : Versement d'une compensation de 20,9 M \$ (\$ 2004) sur une période de 50 ans. À ceci s'ajoute une somme maximale de 10 M \$ pour la réalisation de travaux correcteurs pendant la construction. Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)	L'entente avec les Innus a permis de financer plusieurs projets et infrastructures, dont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ camps de piégeage et camps communautaires innus, ▪ sentiers de motoneige, ▪ site de pèlerinage dédié à Sainte-Anne, ▪ musée Shaputuan, ▪ projet de réinsertion des jeunes décrocheurs innus, ▪ un bateau, ▪ la construction et la rénovation de nombreuses unités résidentielles, ▪ la construction de nouveaux établissements commerciaux générateurs d'emplois, ▪ une maison pour les handicapés, ▪ plusieurs infrastructures récréatives (piscines, aréna, piste de motoneige, etc.). Ce programme a permis de financer les infrastructures suivantes : nouvelles unités de traitement de l'eau potable à Sept-Îles, sites historiques de Rivière-Pentecôte, usine de traitement de l'eau potable à Port-Cartier, promenade panoramique à Gallix, promenade du vieux quai de Sept-Îles. De plus, un prêt de 5 M \$ consenti par la MRC de Sept-Rivières à l'entreprise Uniforêt a permis la relance de cette usine.

En plus, une nouvelle route de 86 km a été construite en 1994. Cette route facilite grandement l'accès au territoire. Également, de 1995 à 1997, un contrat de 10 M \$ a été accordé à la scierie Uniforêt permettant à cette entreprise de récupérer 550 000 mètres cubes de bois marchand sur le territoire du réservoir.

²⁰ Hydro-Québec, Faits saillants du bilan environnemental de la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3, 1994-2002, page 3.

Le projet a également contribué à plus long terme au développement de l'expertise des entreprises locales et régionales. À titre d'exemple, plusieurs entreprises innues ont obtenu des contrats de gré à gré sur le chantier, ce qui a permis le développement de nouvelles entreprises telles que Innu Construction. De plus, 26 Innus ont acquis leur carte de compétence dans le secteur de la construction.

Par ailleurs, le projet de construction de la centrale Tounustouc, dont les travaux s'étendent de 2001 à 2005, procurera également des retombées significatives pour la région. Le tableau qui suit présente l'investissement et les retombées économiques prévues de ce projet.

Tableau 4.2
Données économiques préliminaires du projet
de construction de la centrale Tounustouc

Description	Montants ou contribution
Investissement global	804 M \$
Retombées économiques pour la région	200 M \$
Attribution prévue de contrats	430 M \$
Emplois	425 en moyenne jusqu'en 2005 950 en période de pointe en 2003
Main-d'œuvre régionale	70 % pendant la construction

À titre de compensation pour le milieu, Hydro-Québec a versé, dans le cadre de ce projet, une somme de 13 M \$ à la MRC de Manicouagan. Cette somme permet de financer la réalisation de différents projets à caractère municipaux et économiques. Cette enveloppe a également permis à la MRC de créer un partenariat avec la compagnie ALCOA et le gouvernement du Québec afin de créer une fondation économique qui, par le biais du Service d'actions entrepreneuriales, soutient les PME dans leurs projets d'affaires dans une perspective de diversifier la base économique de la MRC de Manicouagan.

Également, l'industrie de l'énergie de la Côte-Nord assure plus de 1 600 emplois directs, dont la majeure partie se retrouve dans le secteur de l'électricité. En effet, Hydro-Québec comptait des effectifs de l'ordre de 1 215 années-personnes travaillant dans la région en 2003.

Enfin, Hydro-Québec a versé plus de 1,5 M \$ en taxes municipales et scolaires dans la région en 2003. Ce montant exclut la somme de 234 M \$ versée en vertu de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale (TGE)²¹.

En résumé, les projets d'aménagements hydroélectriques contribuent non seulement à améliorer la qualité de vie de la population du milieu d'accueil, mais procurent également un sentiment de fierté et de nouvelles compétences aux entreprises et aux travailleurs et travailleuses dans une région aux prises avec un taux de chômage élevé.

²¹ Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003 - Côte-Nord (09)*, page 39.

4.2 Autres impacts socioéconomiques

L'aménagement de projets hydroélectriques procure plusieurs autres retombées pour la région dont les suivantes :

4.2.1 Accès au territoire

La construction d'une route jusqu'à la centrale permet un meilleur accès au territoire. Parfois des routes secondaires (forestières) viennent se greffer à cette dernière permettant ainsi une meilleure accessibilité à la ressource.

Ces routes facilitent également le travail dans d'autres secteurs d'activités tels que la prospection minière et les pourvoires.

4.2.2 Attraits touristiques

Outre les deux centrales qui sont ouvertes au public pour des visites, soit le barrage Daniel-Johnson et la centrale Manic-5 ainsi que la centrale Manic-2, le tableau qui suit démontre bien que les aménagements hydroélectriques nouveaux ou anciens constituent des attraits touristiques pour la Côte-Nord. Bien que ces statistiques ne fournissent pas d'indication sur la provenance des visiteurs, un porte-parole d'Hydro-Québec a indiqué que le nombre de visiteurs à l'aménagement de la Toulnostouc en 2003 était constitué à 50 % de visiteurs régionaux et à 50 % de visiteurs en provenance de l'extérieur. Ces derniers procurent des retombées économiques nettes pour la région.

Tableau 4.3
Achalandage touristique aux installations hydroélectriques
de la Côte-Nord, 1997-2003

Aménagement	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Barrage Daniel-Johnson et centrale Manic-5	10 224	10 519	11 313	9 037	10 859	11 501	11 858
Centrale Manic-2	8 112	8 424	7 974	7 528	8 496	9 175	8 043
Aménagement de la Sainte-Maguerite-3	3 344	5 739	7 418	13 603	---	---	---
Aménagement de la Toulnostouc	---	---	---	---	---	---	3 258
Total	21 680	24 682	26 705	30 168	19 355	20 676	23 159

Sources : Visites des centrales et d'établissements partenaires,
http://www.hydroquebec.com/developpementdurable/repertoire/pop/doc_specialise_07.html.
Profil régional des activités d'Hydro-Québec, Côte-Nord (09), pour 2000, 2001, 2002 et 2003.

4.2.3 Facteur de localisation

La disponibilité de l'électricité constitue un facteur de localisation pour certaines entreprises, et ce, non seulement en raison du faible coût de cette ressource mais également en ce qui a trait à la fiabilité du réseau. En effet, une panne électrique importante peut avoir des conséquences majeures pour des alumineries, par exemple. Ces entreprises, à leur tour, génèrent des retombées par la création d'emplois en région, l'achat de biens et services et le développement d'expertise.

4.2.4 Impacts sur les autres secteurs d'activités

Malheureusement, les aménagements hydroélectriques ne génèrent pas seulement des impacts positifs. Leur développement a des impacts négatifs sur l'environnement, bien que moindre que d'autres installations électriques, et plusieurs années sont nécessaires avant que l'environnement retrouve son équilibre naturel.

Certains travaux nécessaires aux développements hydroélectriques ont des répercussions permanentes sur d'autres secteurs d'activités et qui affectent leur rentabilité financière. L'extrait qui suit, tiré du rapport portant sur les réalités de l'industrie du sciage sur la Côte-Nord, en témoigne bien :

« Le territoire nord-côtier est constitué d'une topographie difficile. C'est en réalité un territoire qui est d'abord entrecoupé par de nombreuses grandes rivières qui ont pour la plupart été harnachées afin d'y développer un réseau de barrages destinés à la production d'hydroélectricité. Les grandes rivières de la Côte-Nord sont généralement orientées du nord au sud, de telle sorte que leurs affluents sont plutôt dans l'axe est-ouest. Ainsi les barrages de plusieurs dizaines de mètres de hauteur ont constitué des nappes d'eau artificielles de plusieurs centaines de kilomètres carrés, lesquels ont des réseaux de ramifications souvent très développés qui ont eu pour effet de créer des barrières majeures à partir de très petits cours d'eau. Ces nombreuses ramifications des barrages sur le territoire créent des conditions d'exploitation forestière difficiles parce que des chemins additionnels doivent être construits pour contourner ces masses d'eau ou encore accéder à des territoires forestiers enclavés ou isolés. »²²

²² Consultants JP Grenon inc., *Réalités de l'industrie du sciage sur la Côte-Nord*, page 22.

5. ANALYSE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ SUR LA CÔTE-NORD

5.1 Analyse de l'offre d'électricité

En 2003, la Côte-Nord produisait environ 25 % de l'électricité d'Hydro-Québec en termes de puissance installée alors que 35 % de l'électricité transitait par la Côte-Nord si on considère celle produite par les chutes Churchill au Labrador. L'électricité produite sur la Côte-Nord provient presque en totalité de l'hydroélectricité et est, par conséquent, beaucoup moins polluante et renouvelable.

Tableau 5.1
Quote-part de l'électricité produite sur la Côte-Nord dans l'offre énergétique provinciale d'Hydro-Québec

Type	Quantité Hydro-Québec		Quantité Côte-Nord*	
	MW	%	MW	%
Hydraulique	35 126	81,8 %	9 968	99,6 %
Chutes Churchill	5 128	11,9 %		
Éolienne	104	0,3%	0	0,0 %
Thermique/nucléaire/Autres	2 592	6,0 %	40	0,4 %
Total	42 950	100,0 %	10 008	100 %

Source : *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, page 22.

* Incluant les quantités produites par les centrales privées et vendues à Hydro-Québec.

Par ailleurs, quelques projets de centrales hydroélectriques sont présentement à l'étude ou en cours de construction.

Centrales hydroélectriques en construction²³

Cinq centrales hydroélectriques sont présentement en construction au Québec. Elles auront une puissance installée de 1 523 MW et produiront annuellement en moyenne 8,1 TWh. Le coût de ces projets s'élève à 5 382 M \$, soit environ 3,5 M \$ le MW et 664 M \$ le TWh, et il revient à un montant inférieur à 6 cents le kWh.

Le projet de Tournustouc, d'une puissance installée de 526 MW, fournira une production annuelle moyenne estimée à 2,7 TWh. Le coût du projet, incluant le coût de transport, est évalué à 1 080 M \$, soit approximativement 2 M \$ le MW et 400 M \$ le TWh.

Centrales hydroélectriques à l'étude²⁴

Trois projets de centrales hydroélectriques sont présentement à l'étude par Hydro-Québec. Ces projets totalisent 2 400 MW et produiraient 16,1 TWh. Le coût de ces projets est évalué à 10 346 M \$, c'est-à-dire 4,3 M \$ le MW et 643 M \$ le TWh. Parmi ces projets figure celui de la rivière La Romaine située en Minganie sur la Côte-Nord. La puissance installée de ce projet est évaluée à 1 500 MW et cette centrale fournirait

²³ Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, page 24.

²⁴ Ibidem

annuellement 7,5 TWh. Le coût du projet, incluant le coût de transport, est estimé à 6 624 M \$, soit 4,4 M \$ le MW et 883 M \$ le TWh. Le prix de revient serait de 7,5 cents le kWh en 2015, soit un coût considéré comme étant compétitif pour cet horizon.

Centrale hydroélectrique privée

De plus, dans le cadre du nouveau régime d'octroi relatif à l'admissibilité de sites hydrauliques de 50 MW et moins à des fins de location, un site a été retenu dans la région. Il s'agit du barrage Magpie, sur la rivière du même nom²⁵.

Le projet consiste à aménager une centrale au fil de l'eau sur la rivière Magpie. La centrale fournirait une puissance installée de 40,6 MW et la production énergétique moyenne annuelle est estimée à 180 GWh, ce qui donnerait à la centrale un facteur moyen de disponibilité de 96 % et un facteur d'utilisation moyen de 53 %.

Le coût du projet est estimé à 54,5 M \$ et les travaux sont prévus débuter en janvier 2005 avec une mise en service en octobre 2006.

Le milieu, par l'entremise de la MRC de Minganie, est invité à participer au projet en partenariat avec Hydroméga Services inc. et le groupe Aecon ltée. À cet effet, les promoteurs du projet proposent de créer une société en commandite dans laquelle la MRC de Minganie détiendrait 30 % des parts.

L'énergie électrique produite par la centrale serait vendue à la division Production d'Hydro-Québec²⁶.

5.2 Analyse de la demande d'électricité

La demande d'électricité a augmenté d'environ 19 % sur la Côte-Nord entre 1994 et 2003. Elle est alors passée de 10 132 GWh à 12 045 GWh. Comme le démontre le tableau qui suit, la consommation industrielle représente plus de 85 % de la consommation nord-côtière. Par contre, l'augmentation de la consommation industrielle au cours des trois dernières années fut inférieure à celle de la clientèle résidentielle.

Tableau 5.2
Profil de la consommation d'électricité sur la Côte-Nord par catégories d'utilisateurs

Utilisateur	2001		2002		2003		Variation 2003/2001	
	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Domestique	659	6,0%	750	6,6%	742	6,2%	83	12,6%
Agricole	2	0,0%	3	0,0%	3	0,0%	1	50,0%
Général	286	2,6%	319	2,8%	301	2,5%	15	5,2%
Institutionnel	189	1,7%	196	1,7%	191	1,6%	2	1,1%
Industriel	9 742	88,1%	9 943	87,2%	10 618	88,2%	876	9,0%
Autres	177	1,6%	189	1,7%	190	1,6%	13	7,3%
Total	11 055	100,0%	11 400	100,0%	12 045	100,0%	990	9,0%

Source : Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003 - Côte-Nord, page 37.

²⁵ <http://www.mrn.gouv.qc.ca/Cote-Nord/energie/index.jsp>

²⁶ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie*, rapport d'enquête et d'audience publique, août 2004, pages 1 à 3.

Comme mentionné à la section 2, l'essentiel de la consommation de la Côte-Nord est attribuable à celle des alumineries et des compagnies minières et forestières. Leurs productions requièrent nécessairement de l'énergie accessible sur la Côte-Nord. Or, celle qui est utilisée dans la région provient surtout d'une source propre puisqu'il s'agit de l'hydroélectricité. En effet, contrairement à d'autres régions du Québec, la Côte-Nord ne possède pas de réseau de distribution du gaz naturel empêchant ainsi l'utilisation de cette forme d'énergie par les industries.

Par ailleurs, la région affiche un coût de mazout qui est le deuxième plus élevé au Québec après le Nord-du-Québec. Selon les données les plus récentes (décembre 2004), le prix du mazout léger (surtout utilisé par des résidences) était de 63,62 cents le litre sur la Côte-Nord pour la saison 2004-2005 comparativement à la moyenne provinciale de 57,08 cents le litre.

Par conséquent, la consommation d'énergie électrique par la Côte-Nord n'est pas un bon indicateur pour évaluer la consommation énergétique totale de la région. Par contre, elle permet de constater que la Côte-Nord utilise une des formes d'énergie la moins dommageable pour l'environnement comparativement aux types concurrents (mazout et gaz naturel).

5.3 Analyse de l'équilibre entre l'offre et la demande

Selon le profil régional des activités d'Hydro-Québec en 2003, la Côte-Nord comptait dix-huit centrales pour une puissance installée de 9 912,8 MW²⁷ représentant 29,5 % de l'ensemble de la puissance installée au Québec (33 615,8 MW, excluant les chutes Churchill et les producteurs privés) alors que sa consommation ne représentait que 7,2 % de celle de l'ensemble du Québec en termes de GWh.

En supposant un facteur d'utilisation de 50 % des installations électriques d'Hydro-Québec²⁸ présentes sur la Côte-Nord, la consommation nord-côtière ne constitue qu'environ 28 % de l'électricité produite sur son territoire. La balance, soit environ 72 %, est donc exportée à l'extérieur de la région et, possiblement, à l'extérieur de la province. Avec un facteur d'utilisation de 65 %, la consommation nord-côtière de l'électricité qu'elle produit ne serait que de 21 % alors que 79 % serait utilisée ailleurs au Québec, au Canada ou encore aux États-Unis.

²⁷ Cette donnée diffère un peu de celle présentée au tableau 3.1 compte tenu des sources d'information différentes utilisées. Cette différence est surtout attribuable au réseau autonome de la Basse Côte-Nord.

²⁸ Il s'agit ici d'une estimation puisque cette information est confidentielle et varie d'une année à l'autre en fonction de plusieurs facteurs dont l'hydraulicité, la priorité d'utilisation des installations, etc. Par contre, cette estimation semble conservatrice puisque Hydro-Québec prévoit un taux d'utilisation de 60 à 65 % lors de l'évaluation d'un projet hydroélectrique. Par ailleurs, il est supposé qu'au cours des dernières années, ces installations furent utilisées au meilleur de leur capacité compte tenu de la situation énergétique prévalant au Québec.

6. POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DE LA CÔTE-NORD

Sur le plan économique, une offre diversifiée de sources d'énergie favorise l'établissement d'un tissu industriel lui-même diversifié et stable constituant ainsi un facteur de consolidation pour l'économie et l'emploi²⁹.

Or, la Côte-Nord recèle un potentiel énergétique diversifié encore peu exploité. Parmi les formes d'énergie pouvant être développées, plusieurs sont de sources renouvelables. Le développement du potentiel énergétique de la Côte-Nord permettra, tout comme dans le passé, d'assurer la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec tout en stimulant l'économie régionale. Il va de soi que l'ensemble de ces développements doivent se faire en harmonie avec l'environnement afin que la Côte-Nord conserve sa dénomination de « région ressource » pour les générations futures.

Cette section dresse un portrait sommaire du potentiel énergétique nord-côtier.

6.1 Barrages hydroélectriques

6.1.1 Optimisation des installations existantes

Plusieurs bassins hydrographiques déjà aménagés, dont celui de la rivière Betsiamites, renferment encore un potentiel énergétique important. Le développement de ce potentiel permettrait de maximiser l'exploitation des équipements existants tout en minimisant les impacts sur l'environnement. De plus, l'utilisation de certaines installations existantes comme les lignes de transport limiterait également les coûts des projets d'optimisation.

Au cours de 1995 et de 1996, Hydro-Québec a effectué une étude sommaire portant sur les possibilités d'optimiser les installations existantes du complexe Bersimis et de développer le potentiel non aménagé du bassin de la rivière Betsiamites. Plusieurs des projets hydroélectriques examinés consistent en des dérivations partielles de rivières. Ces travaux permettraient d'optimiser l'exploitation des centrales existantes et de réaliser des gains nets en énergie d'environ un térawattheure (TWh) au complexe Bersimis et d'approximativement 0,2 TWh au complexe aux Outardes. En plus d'être très avantageux sur le plan économique, ces projets pourraient se réaliser dans des délais relativement courts compte tenu de leur faible envergure³⁰.

Il en va de même pour la centrale Sainte-Marguerite-3 qui est aménagée pour accueillir un troisième groupe turbine-alternateur pour une phase de développement ultérieure³¹. Ce type de développement, en plus de fournir un approvisionnement énergétique supplémentaire pour le Québec, se ferait dans un contexte environnemental connu, ce qui permettrait d'en minimiser les impacts environnementaux.

²⁹ Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, page 40.

³⁰ Hydro-Québec, *Les projets de la Betsiamites*, 1997, page 2.

³¹ Hydro-Québec, *Faits saillants du bilan environnemental 1994-2002 de la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3*, page 2.

6.1.2 Nouveaux développements

L'hydroélectricité est considérée comme une source d'énergie renouvelable puisqu'elle résulte d'un cycle naturel toujours renouvelé, c'est-à-dire : évaporation, précipitation et concentration.

Les ressources hydrauliques non développées sont encore importantes au Québec. En effet, le potentiel hydroélectrique identifié de la Côte-Nord s'élève, selon une estimation effectuée au 31 décembre 2001, à 11 000 MW dont 9 000 MW sur de grandes rivières et 2 000 sur de petites rivières³². Selon une carte d'Hydro-Québec datant de 1987, la société d'État étudiait, à l'époque, le potentiel de plusieurs rivières de la Minganie et de la Basse Côte-Nord : La Romaine, Olomane, Noirclair, Riverin, Étamaniou, Petit Mécatina. La rivière Olomane est d'ailleurs considérée comme une alternative à la centrale thermique de La Romaine en Basse Côte-Nord. À ce titre, Hydro-Québec Distribution poursuit des négociations avec la communauté en vue d'un partenariat relatif à une centrale sur cette rivière³³.

Or, puisque la réalisation de projets hydroélectriques nécessite environ une dizaine d'années, compte tenu des délais requis pour l'obtention des permis nécessaires, la construction, la mise en service, le processus de négociations avec le milieu d'accueil, etc., il semble opportun que des démarches soient entreprises dans les plus courts délais pour assurer la réceptivité de ces projets par les communautés d'accueil.

De plus, il importe de souligner que plusieurs rivières de la Côte-Nord, particulièrement celles de la Minganie et de la Basse Côte-Nord qui constituent le potentiel hydroélectrique futur de la Côte-Nord, prennent leur source au Labrador. La puissance de ces rivières pourrait être aménagée de façon optimale si une coopération était développée avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Néanmoins, le Québec pourrait décider, indépendamment de Terre-Neuve, d'aménager ces rivières, mais ceci en diminuerait la capacité électrique potentielle, ce qui pourrait nuire à la rentabilité de certains projets. Il serait donc souhaitable d'entreprendre des négociations à ce titre.

6.2 Mini-centrales hydroélectriques

En mai 2001, le gouvernement du Québec avait désigné 36 sites du domaine de l'État dans le cadre du nouveau régime d'octroi des forces hydrauliques pour des petites centrales de 50 MW et moins. En novembre 2002, le gouvernement décidait de ne retenir que trois projets d'aménagement de petites centrales qui abritaient déjà un barrage sur le site dont celui de la rivière Magpie³⁴ mentionné à la section 5.1.

³² Gouvernement du Québec, *L'énergie au Québec, édition 2003*, 131 pages.

³³ Hydro-Québec Distribution, Demande R-3550-2004, Plan d'approvisionnement 2005-2014 des réseaux autonomes, novembre 2004, page 19.

³⁴ Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, page 25.

Le conseil d'administration du Conseil régional de développement (CRD) de la Côte-Nord a adopté, lors de sa séance régulière des 15 et 16 mars 2002, une résolution dans le but de favoriser le développement de projets de mini-centrales sur les rivières de la Côte-Nord selon la volonté des MRC et des municipalités dans le respect de l'environnement et des ressources fauniques.

À cet égard, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord souhaiterait que le plafond actuel indiqué dans le Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) limitant la participation des MRC dans un projet de petite centrale hydroélectrique à 49 % soit aboli afin de permettre une libre participation à ce type de projets aux MRC qui en ont la capacité et les compétences. En effet, l'article 678 du Code municipal stipule que « *Toute municipalité régionale de comté peut également faire, modifier ou abroger des règlements ou, selon le cas, des résolutions relativement à la constitution avec une entreprise du secteur privé d'une société en commandite pour produire de l'électricité au moyen d'une centrale hydro-électrique dont la puissance attribuable à la force hydraulique du domaine de l'État est égale ou inférieure à 50 mégawatts. Les articles 557.1 et 557.2 s'appliquent compte tenu des adaptations nécessaires* ». C'est, en fait, l'article 557.2 qui limite la participation des MRC à moins de 50 % puisqu'il en est ainsi pour tout projet entrepris avec Hydro-Québec.

La Côte-Nord possède de nombreuses rivières dont plusieurs renferment un potentiel hydroélectrique pour une mini-centrale. Cependant, les contestations à l'égard des projets de mini-centrales en limitent présentement le développement même s'il est possible d'assurer ce type de développement en concert avec un volet récréotouristique pour ces rivières. À ce titre, il importe de souligner que les contestations concernant la construction d'une mini-centrale sur la rivière Magpie, par exemple, proviennent de regroupements ou d'individus localisés à l'extérieur de la région alors que la communauté d'accueil est favorable à ce projet.

Bien que les petites centrales hydroélectriques ne contribuent pas de façon significative au bilan énergétique du Québec et qu'elles ne peuvent répondre à la demande de pointe en hiver puisqu'il s'agit, pour la plupart, de centrales au fil de l'eau, elles contribuent dans certains cas à répondre à un besoin énergétique régional à proximité de la centrale ou encore, elles viennent compléter l'offre des gros producteurs tout en procurant des retombées économiques au milieu d'accueil en termes d'emplois et d'achats de biens et services qui se font habituellement à proximité du site. De plus, elles ont peu d'impacts environnementaux.

Enfin, le développement de petites centrales constitue une occasion intéressante pour le milieu de prendre en charge son développement en investissant dans ce type de projet et en récoltant, par le fait même, les bénéfices en découlant.

Par conséquent, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord encourage et favorise le développement de mini-centrales hydroélectriques sur son territoire lorsque ces projets sont souhaités par la communauté d'accueil et se réalise dans le respect de l'environnement et en partenariat avec le milieu.

6.3 Éolien

La demande mondiale d'éoliennes connaît une croissance rapide depuis une quinzaine d'années. En 2001 seulement, l'industrie éolienne a augmenté sa puissance installée de 5 500 MW. Selon certaines estimations, la puissance éolienne dépasse 24 000 MW à l'échelle mondiale (Wind Power Monthly 2001)³⁵ alors que d'autres sources évaluent la puissance mondiale à 32 000 MW en 2003. Certains estiment que l'énergie éolienne pourrait atteindre 230 000 MW en 2010, ce qui correspondrait à un chiffre d'affaires de 130 MM \$US³⁶.

Au cours des dix dernières années, la puissance nominale d'une éolienne est passée d'environ 100 kW à 1 MW, et même davantage, faisant en sorte que l'énergie éolienne peut maintenant être offerte à un prix concurrentiel aux autres types d'énergie³⁷. En 1982, chaque kilowattheure coûtait 25 cents à produire. Aujourd'hui, le coût de production est évalué à 8 cents le kilowatt, ce qui se compare au prix de l'électricité qui serait produite par l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière La Romaine (7,5 cents).

L'engouement pour l'énergie éolienne provient du souci de la population de produire de l'électricité propre avec une source d'énergie renouvelable.

Selon une étude menée par le Groupe éolien de l'Université du Québec à Rimouski et financée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, la Côte-Nord fait partie des régions administratives les plus favorisées en matière de potentiel éolien. D'ailleurs, suite à ces études, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord a signifié au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, son ouverture à ce que s'implantent sur son territoire des éoliennes en respectant la volonté des populations locales qui pourraient être concernées. Ainsi, les secteurs du golfe Saint-Laurent, de l'île d'Anticosti et de la Moyenne et Basse Côte-Nord ont été identifiés comme des sites à fort potentiel éolien, surtout dans le secteur de Lourdes-de-Blanc-Sablon. Ces secteurs présentent des vents qui soufflent de 25 à 30 km/h en moyenne³⁸, ce qui constitue un seuil idéal pour installer une éolienne. Toutefois, le fait que l'île d'Anticosti et la Basse Côte-Nord font partie du réseau autonome d'Hydro-Québec peut limiter le développement de cette forme d'énergie sur cette partie du territoire puisque ces régions ne sont pas reliées au réseau principal d'Hydro-Québec. Cette problématique sera reprise à la prochaine section.

Les sites possédant des aménagements hydroélectriques constituent également des endroits propices pour l'installation d'éoliennes puisqu'il s'agit de corridors naturels de vent. Ceci permet également un arrimage entre ces deux formes d'énergie, c'est-à-dire l'utilisation de l'énergie éolienne lorsqu'il y a du vent et celle des barrages lorsque le vent n'y est pas. De plus, cette complémentarité permet l'utilisation des infrastructures

³⁵ RETScreen International, Centre d'aide à la décision en énergie renouvelable, analyse de projets renouvelables, manuel d'ingénierie et d'études de cas RETScreen, chapitre 2, Analyse de projets d'énergie éolienne, Ressources naturelles Canada, pages 2 à 6.

³⁶ Henn, Patrick, *La puissance renouvelable en Amérique du Nord*, Cahiers de l'Énergie, série d'analyses publiée par le Centre Hélios, vol. 1 no. 5, avril 2004, page 5.

³⁷ RETScreen International, Centre d'aide à la décision en énergie renouvelable, analyse de projets renouvelables, manuel d'ingénierie et d'études de cas RETScreen, chapitre 2, Analyse de projets d'énergie éolienne, Ressources naturelles Canada, pages 2 à 6.

³⁸ <http://www.mrn.gouv.qc.ca/Cote-Nord/energie/index.jsp>

en place (routes, réseaux de transport et de distribution etc.), minimisant de ce fait les coûts des projets et leurs impacts environnementaux. Par conséquent, puisque la Côte-Nord possède plusieurs installations hydroélectriques, ceci augmente d'autant son potentiel éolien. La compagnie Hélimax estime que l'installation d'éoliennes le long des grandes lignes électriques déjà en place au sud du 53^e parallèle permettrait à Hydro-Québec de doubler sa production actuelle d'électricité (35 000 MW)³⁹. À ce titre, la Côte-Nord est stratégiquement bien positionnée puisqu'elle est située à proximité des lignes de 735 kV qui viennent de Churchill Falls.

Le Québec dispose déjà d'un parc d'éoliennes, le Nordais, situé à Cap-Chat ainsi qu'un autre à Matane. L'investissement de 160 millions de dollars a créé 250 emplois pendant la phase de construction des sites en 1998 et 150 fournisseurs et sous-traitants régionaux ont été engagés dans le projet. Par ailleurs, pour toute la durée du contrat (25 ans), l'exploitation du parc garantit des emplois de pointe à des techniciens et ingénieurs de la région⁴⁰. Bien que ce type de projet génère des retombées économiques significatives pour la région d'accueil et le Québec, il est possible d'en faire davantage en acquérant les compétences nécessaires dans ce domaine d'activités, ce qui augmenterait le contenu régional et provincial des projets.

6.4 Hydrocarbures

Le pétrole demeure toujours la principale source d'énergie dans le secteur des transports (routier, aérien, maritime et ferroviaire). Selon certains experts, les perspectives à long terme pour les approvisionnements pétroliers à l'échelle de la planète font état de réserves prouvées n'excédant pas plus de 40 ans de consommation⁴¹.

La majorité du pétrole consommé au Québec provient de sources étrangères. L'approvisionnement du Québec est donc soumis aux contextes économique et géopolitique de ces pays. Les fréquentes fluctuations du prix des carburants sont donc le résultat de phénomènes qui échappent au contrôle du Québec.

Au cours des dernières années, le bassin sédimentaire d'Anticosti a fait l'objet d'investissements majeurs en exploration pétrolière et gazière. Actuellement, les compagnies Corridor Resources et Hydro Québec Pétrole et gaz détiennent 33 permis de recherche couvrant plus de 500 000 hectares. Les travaux de recherche en cours permettront de vérifier le potentiel en hydrocarbures⁴².

Si la présence d'un potentiel exploitable d'hydrocarbures dans le bassin de l'Île d'Anticosti se confirmait, elle constituerait, certes, une occasion extraordinaire de développement pour cette région. Toutefois, l'exploration pétrolière devrait être effectuée dans le plus grand respect de l'environnement. En effet, les sites identifiés sur la Côte-Nord sont localisés dans les fonds marins et un désastre environnemental pourrait signifier la fin de l'économie traditionnelle de cette partie du territoire qui dépend de l'exploitation des ressources marines.

³⁹ Sauvé, Mathieu-Robert, *Le Québec dans le vent*, *Les Affaires.com*, le 25 octobre 2004.

⁴⁰ Ibidem.

⁴¹ Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, page 13.

⁴² <http://www.mrn.gouv.qc.ca/Cote-Nord/energie/index.jsp>

6.5 Bioénergie

La bioénergie provient de la conversion de la biomasse dont le bois et les résidus de bois provenant d'activités manufacturières en énergie. La combustion est la forme de conversion la plus répandue.

L'utilisation de la biomasse constitue une source d'énergie avantageuse pour l'environnement. L'utilisation de la biomasse joue un rôle déterminant pour la protection de l'environnement en réutilisant les déchets, en évitant des coûts d'enfouissement et, par le fait même, la contamination des sols et de la nappe phréatique.

Selon une étude effectuée sur les réalités de l'industrie du sciage sur la Côte-Nord, les écorces générées par les activités de transformation de la ressource forestière représentent 347 000 tonnes métriques anhydres par année (tma) dont seulement 50 % sont actuellement consommées alors que la balance est disposée dans des sites d'enfouissement de résidus ligneux⁴³. Cette activité requerra dans un avenir rapproché entre 2,6 et 5,2 millions de dollars aux usines de sciage de la région afin de se conformer à de nouvelles normes environnementales.

Les volumes de résidus ligneux non utilisés dans la région sont donc évalués à environ 175 000 tma, ce qui permettrait d'opérer une usine de cogénération pour la production d'électricité.

Dans un mémoire déposé en juin 2004 à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord proposait l'obtention d'un assouplissement de certaines clauses ou exigences de la part d'Hydro-Québec, notamment en ce qui a trait à l'énergie de remplacement lorsque la biomasse n'est pas suffisante ou encore pour l'acceptation d'une réduction occasionnelle de la production énergétique afin de pouvoir exploiter cette forme d'énergie sur le territoire, et ceci dans le but d'améliorer la situation économique et la compétitivité de l'industrie du bois de sciage sur le territoire.

⁴³ Consultants JP Grenon inc., *Réalités de l'industrie du sciage sur la Côte-Nord*, page 89.

7. ENJEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA RÉGION

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) a avancé l'expression « *développement durable* », qu'elle a défini comme un « *développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs* »⁴⁴. Or, les énergies peu polluantes et renouvelables telles que l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et la bioénergie permettent de créer de l'électricité, élément essentiel à toute forme d'activité économique, sans compromettre l'avenir énergétique du Québec.

Par ailleurs, lorsque l'accroissement de la demande énergétique est continu (à long terme) plutôt que ponctuel (à court terme), il est préférable d'opter pour une source d'énergie dont les coûts sont relativement bien connus et dont les coûts variables sont peu élevés même si les coûts fixes sont importants. Pour répondre à une demande de pointe, une solution différente s'impose qui consiste à minimiser l'investissement initial même si le coût marginal d'exploitation est plus élevé. Or, les coûts variables des énergies renouvelables, de par leur nature, sont peu élevés. Ainsi, il s'agit du type d'énergie et de développement souhaité pour répondre à la demande énergétique à long terme de la province.

7.1 Soutenir et développer l'économie régionale

Comme démontré à la section 6 de ce document, la Côte-Nord possède un potentiel énergétique propre, renouvelable et diversifié mais qui n'est que partiellement exploité. De plus, la section 5 a confirmé que les développements hydroélectriques constituent des leviers économiques indéniables pour leur région d'accueil. Outre les retombées associées à la construction et à l'exploitation des installations électriques, le coût et la fiabilité énergétiques constituent des facteurs de localisation pour des industries grandes consommatrices d'énergie. D'ailleurs, la vision de développement de la Côte-Nord telle que définie au cours de 1945 à 1979 (voir section 2.2) a justement consisté à attirer ce type d'industries sur son territoire si bien qu'aujourd'hui ces entreprises constituent les assises de l'économie nord-côtière. Même si une diversification de l'économie est souhaitée, un tel virage nécessite des efforts qui s'échelonnent sur une longue période.

Dans un document préparé par le gouvernement pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie énergétique, il est mentionné que « *Le gouvernement du Québec souhaite notamment contribuer au développement des régions par la mise en valeur des ressources énergétiques, minières et forestières, fauniques et récréatives du territoire. Il entend miser sur les activités économiques engendrées par la présence de ces ressources en régions pour y favoriser les investissements et la création d'emplois.* »⁴⁵

⁴⁴ Gouvernement du Canada, *L'énergie au Canada*, édition 2001, page 2.

⁴⁵ Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, page 41.

Cependant, dans le cadre de cette Commission, un expert a avancé que le secteur métallurgique de première fusion crée peu d'emplois⁴⁶ mais il omet de souligner que ces emplois, peu importe leur nombre, sont très significatifs pour une région ressource comme la Côte-Nord qui se bat continuellement pour stimuler et soutenir son économie. Les emplois créés par ces entreprises sont importants pour l'économie régionale car ces entreprises offrent de nombreux emplois de haut savoir. À titre d'exemple, une fois en opération, c'est-à-dire après la deuxième phase de construction, l'Aluminerie Alouette deviendra le plus important employeur de la région de Sept-Rivières, comptant près de 900 employés. Le chantier de la deuxième phase entreprise en octobre 2002 et qui prendra fin au printemps 2005 a généré des déboursés de 1,45 G \$ dont 217 M \$ ont été dépensés à Sept-Îles, 919 M \$ ailleurs au Québec et 314 M \$ à l'extérieur du Québec. Selon les résultats d'un sondage réalisé dans le milieu, une majorité de gens de la communauté d'affaires sondés ont indiqué que l'implantation de l'Aluminerie Alouette avait stabilisé la main-d'œuvre, permettra d'enrayer l'exode des jeunes et sera créatrice d'emplois directs et indirects⁴⁷.

Or, il importe de souligner que c'est grâce à ses disponibilités en électricité à des coûts concurrentiels que le Québec détient une part importante du marché mondial de l'aluminium qui, en l'occurrence, procure des emplois significatifs et assure la vitalité économique de la région.

La section 5 de ce document a estimé que la Côte-Nord consomme environ le quart de l'énergie qui est produite sur son territoire. La balance sert à assurer la sécurité énergétique des autres régions de la province tout en soutenant leur économie. Par ailleurs, il est possible qu'une partie de cette énergie soit à l'occasion exportée à l'extérieur de la province procurant ainsi des bénéfices supplémentaires à la société d'État et à son principal actionnaire, le gouvernement du Québec.

Or, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord souhaite qu'une part plus significative de l'énergie produite sur son territoire soit réservée pour soutenir le développement économique de la région plutôt qu'être dévolue au plus offrant, qui est, selon certains experts consultés dans le cadre de cette Commission, le marché de l'exportation. La disponibilité électrique à un tarif concurrentiel (équivalent au tarif L actuel pour les grandes consommations) constitue un avantage compétitif indéniable pour le Québec. Il doit donc s'en servir pour développer, diversifier et dynamiser l'économie de ses régions avant de l'offrir aux autres provinces et au pays voisin dont les entreprises sont des concurrentes directes des entreprises de notre région et de celles de l'ensemble du Québec dans un contexte de mondialisation des marchés. Au sens figuré, octroyer notre énergie à autrui plutôt que de la faire fructifier au niveau provincial correspond à offrir à nos compétiteurs notre coffre à outils pour qu'ils construisent nos maisons.

L'exportation de l'électricité produite au Québec est certes une avenue intéressante pour le Québec. Toutefois, les intervenants de la Côte-Nord sont convaincus qu'il est plus stratégique, dans une réflexion globale de développement, de se servir de ce

⁴⁶ Fortin, Pierre, *Le développement économique et régional*, avis d'expert présenté au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs dans le cadre de la consultation sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec, page 3.

⁴⁷ Gougeon, Jean-Guy, *Alouette deviendra le plus gros employeur de la région*, Nord-Est, le 12 décembre 2004, page 3.

puissant levier et cet avantage concurrentiel indéniable que constitue cette ressource en vue de faire prospérer l'économie québécoise et de toutes ses régions. La région voit les effets d'une éventuelle exportation de l'énergie alors que son utilisation pourrait servir, à titre d'exemple, à la modernisation de l'Aluminerie Alcoa de Baie-Comeau et ainsi dynamiser l'économie de toute une région en assurant 1 500 emplois directs sans mentionner les impacts découlant du milliard de dollars qui serait investi à cet égard et des 5 850 emplois qui en découleraient⁴⁸.

Il importe ici de rappeler que les retombées économiques de grands projets hydroélectriques sont surtout de nature ponctuelle puisque l'exploitation des installations hydroélectriques génère peu d'emplois en soi.

De plus, contrairement aux installations électriques de producteurs privés, Hydro-Québec contribue relativement peu aux recettes municipales. À titre d'exemple, malgré les quelque 9 900 MW de puissance installée sur le territoire de la Côte-Nord en 2003, la société d'État a versé à la région à titre de taxes scolaires et municipales 1,5 M \$⁴⁹ alors qu'une somme équivalente fut versée par un producteur privé mais pour une installation d'environ 350 MW.

Également, bien que le ministère des Ressources naturelles perçoit des redevances sur la production d'électricité des producteurs privés, il n'en est pas ainsi en ce qui concerne Hydro-Québec. Par contre, la grande majorité des dépenses liées à la gestion des ressources hydrauliques sur le territoire est effectuée par la société d'État.

D'ailleurs, à l'issue de la consultation menée dans le cadre de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, il n'est pas recommandé d'assujettir Hydro-Québec au régime de redevances sur les forces hydrauliques. Par contre, la Commission croit justifié qu'une partie des dividendes soient retournés dans les régions ressources et les MRC ressources⁵⁰. Présentement, il n'existe pas de procédure de répartition des dividendes versés par Hydro-Québec au gouvernement du Québec⁵¹. Ceux-ci sont versés au Fonds consolidé du revenu.

Dans son plan d'action, la Commission recommande qu'environ 5 % des dividendes d'Hydro-Québec soient versés en région à titre de retour (revenu)⁵². Dans son mémoire, le Conseil régional de développement de la Côte-Nord soulevait d'ailleurs cette question : « *Le CRD de la Côte-Nord souhaite, pour sa part, qu'Hydro-Québec accentue ses efforts pour générer davantage d'emplois directs et indirects (achats de biens et services) dans la région. En effet, bien que la Côte-Nord procure plus du quart de la puissance installée d'Hydro-Québec, les emplois générés par celle-ci dans la région ne représentent que 5 % de l'ensemble des emplois de la société sans compter les emplois reliés au secteur de la recherche et du développement où plus*

⁴⁸ Gouvernement du Québec, cabinet du ministre, communiqué de presse du 16 décembre.

⁴⁹ Ce montant exclut la somme de 234 M \$ versée en vertu de l'article 221 de la Loi sur la fiscalité municipale (TGE).

⁵⁰ La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, Rapport et plan d'action, 2003, page 18.

⁵¹ Depuis 1997, il s'agit de 50 % des bénéfices nets de la société d'État.

⁵² La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, Rapport et plan d'action, 2003, pages 58 à 60.

de 70 % des effectifs sont concentrés en Montérégie. De plus, les achats effectués par Hydro-Québec sur la Côte-Nord ne constituent que 5 % du total de ses achats »⁵³.

En ce qui a trait au prix de l'électricité, la Loi 116 établit le volume annuel d'électricité patrimoniale, c'est-à-dire celui dédié à l'approvisionnement des marchés québécois à 165 TWh et celle-ci doit être fournie au prix de 2,79 cents le kilowattheure. Au-delà de ce volume, Hydro-Québec Distribution doit conclure des contrats d'approvisionnement au prix du marché pour répondre à la demande annuelle des Québécois. Or, tel que souligné à la section 5, la Côte-Nord, compte tenu de sa situation géographique, de sa structure industrielle et des formes d'énergie disponibles sur son territoire, consomme une quantité d'électricité (énergie propre) supérieure à la moyenne provinciale. Par conséquent, toute augmentation de tarifs aurait des répercussions négatives sur l'économie de la région.

En effet, le revenu disponible par habitant sur la Côte-Nord est inférieur à la moyenne provinciale, ce qui signifie que la quote-part de la dépense énergétique dans le budget familial est plus élevée, et ceci, dans un contexte où le coût de la vie est supérieur à celui des grands centres québécois en raison des frais de transport.

Par ailleurs, la Côte-Nord exporte environ 80 % de l'ensemble de sa production. À ce titre, les entreprises se doivent d'être concurrentielles. Par conséquent, une augmentation des tarifs d'électricité combinée à la force actuelle du dollar canadien pourraient sérieusement miner la performance financière de ces entreprises sur le marché internationale. **La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord demande donc le maintien du tarif L pour les entreprises dont les activités requièrent beaucoup d'électricité (énergie).**

Enfin, bien qu'il semble que l'exportation de l'électricité présente certains avantages à court et moyen termes, ceux-ci s'éroderont si la force du dollar canadien se maintient ou augmente et lorsque les marchés de destination remplaceront graduellement leur production d'électricité par des sources renouvelables. En effet, selon la compilation de la base de données NARED⁵⁴, les États-Unis possédaient en 2003 une puissance renouvelable existante et en construction de 117 000 MW et le Canada 72 000 MW pour un total de 189 000 MW. Or, en considérant la somme de toutes les puissances proposées et planifiées au Canada et aux États-Unis, il est estimé que cette puissance renouvelable pourrait s'élever à 235 000 MW à l'horizon de 2010 et que cette augmentation proviendra à plus de 55 % de la filière éolienne⁵⁵. Il importe donc d'utiliser l'énergie du Québec pour développer, diversifier et consolider l'économie provinciale maintenant pour assurer une vitalité économique future.

⁵³ Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Mémoire présenté dans le cadre de la Commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, février 2003, pages 28 et 29.

⁵⁴ NARED est une base de données qui présente la puissance d'énergie électrique de projets existants, en construction, planifiés ou proposés des trois pays de l'Amérique du Nord. Elle utilise une approche qui consiste à additionner les puissances des projets d'énergie connus. NARED couvre les huit filières énergétiques renouvelables suivantes : biomasse (biogaz et combustion directe), éolienne, géothermique, hydroélectrique (petite et grande) et solaire (photovoltaïque et thermique).

⁵⁵ Henn, Patrick, *La puissance renouvelable en Amérique du Nord*, Cahiers de l'Énergie, série d'analyses publiée par le Centre Hélios, vol. I no. 5, avril 2004, page 5.

Ainsi, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord est d'avis qu'il est nécessaire et souhaitable de poursuivre le développement du potentiel énergétique du Québec non seulement pour assurer son avenir et sa sécurité énergétiques mais également pour s'en servir comme levier économique provincial. De plus, la Conférence estime que l'augmentation de la capacité énergétique provenant de sources renouvelables et propres doit, à l'instar des développements hydroélectriques passés, contribuer en tout premier à dynamiser l'économie des régions génératrices de ces énergies afin d'améliorer le bien-être collectif de la province de façon plus stable et durable que ne pourrait le faire l'exportation de notre ressource énergétique. La Conférence considère qu'il serait plus profitable d'exporter notre savoir-faire et d'utiliser notre énergie afin de développer, diversifier et consolider notre économie pour être moins vulnérable aux changements socioéconomiques et géopolitiques internationaux qui échappent à notre contrôle. À cet égard, le gouvernement doit assurer un approvisionnement continu à un tarif compétitif aux entreprises (maintien du tarif L) afin de les maintenir ou encore pour inciter leur installation au Québec, et particulièrement en régions.

Par ailleurs, la Côte-Nord veut devenir un véritable partenaire de tout projet à caractère énergétique qui serait entrepris sur son territoire. Le choix du type de partenariat serait établi pour chacun des projets par les milieux concernés au moment opportun. Ainsi, les différents milieux de la Côte-Nord souhaitent contribuer aux initiatives qui assureront leur développement durable.

7.2 Miser sur les forces régionales

Les aménagements hydroélectriques de la Côte-Nord sont à l'origine de plusieurs percées technologiques. De plus, ils ont permis aux entreprises de la région d'acquérir une certaine expertise dans ce type de travaux.

La Côte-Nord présente toujours un potentiel hydroélectrique appréciable faisant en sorte que certains projets sont à l'étape de construction (par exemple, Tournustouc) alors que d'autres sont au stade de l'analyse (par exemple, La Romaine). Or, le développement continu du potentiel hydroélectrique permettrait à la région de développer, d'améliorer et de consolider ses connaissances dans le domaine tout en assurant la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec et en servant de levier pour l'économie régionale.

À titre d'exemple, le projet de la centrale de la rivière La Romaine pourrait être développé à la suite de celui de Tournustouc suivi par celui de la rivière Petit-Mécatina, etc. En ce qui a trait à ce dernier projet, il fut mentionné dans le rapport de la firme SAGE que le potentiel exploitable de la rivière Mécatina est de 3 990 MW, soit plus du double de celui du projet La Romaine, et qu'il permettrait de raccorder le réseau électrique autonome de la Basse Côte-Nord au réseau national⁵⁶. Le développement de ce projet procurerait des bénéfices significatifs à la Basse Côte-Nord qui a grandement besoin d'une mise à niveau de ses infrastructures pour amorcer sa diversification économique. De plus, le raccordement du réseau électrique de la Basse Côte-Nord

⁵⁶ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (Lac Robertson)*, Rapport d'enquête et d'audience publique, page 15.

permettrait également le développement de l'énergie éolienne sur cette partie du territoire identifiée comme étant un des endroits les plus propices, avec la Minganie, pour cette forme d'énergie.

Enfin, les projets hydroélectriques requièrent l'utilisation de nombreux et différents types d'équipements qui peuvent aussi servir au développement d'infrastructures routières, socio-sanitaires, communautaires, etc. Les coûts de mobilisation et de démobilitation de ces équipements constituent souvent des obstacles à la mise en place ou à la modernisation des infrastructures, surtout en milieu isolé. Il n'est donc pas rare pour une communauté de profiter de la disponibilité de ces équipements pour effectuer des travaux qui, autrement, n'auraient pu être entrepris. Il s'agit là d'un bénéfice important qui ne figure pas dans les calculs de retombées économiques des projets hydroélectriques.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord soutient les projets de développement hydroélectriques sur son territoire dans la mesure où ceux-ci sont souhaités par les communautés (MRC) d'accueil. La Conférence est d'avis qu'un développement continu des ressources hydriques de la région contribuerait à assurer la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec tout en permettant aux entreprises régionales et à la main-d'œuvre qualifiée du territoire de développer, d'améliorer et de consolider leurs connaissances et compétences dans ce secteur d'activités et ainsi bénéficier davantage des retombées économiques générées par ce type de projets (contrats, achats locaux, emplois, etc.). La Conférence estime que les projets hydroélectriques envisagés sur les rivières La Romaine et Petit-Mécatina, notamment, seraient d'importants leviers économiques pour les sous-régions de la Minganie et de la Basse Côte-Nord, et ce, non seulement en termes de retombées directes mais également indirectes (ouverture du territoire, mise en place et mise à niveau des infrastructures, développement d'un réseau de transport de l'électricité facilitant l'implantation de projets futurs, etc.).

7.3 Développer le futur

7.3.1 Secteur de l'éolien

Le développement durable et l'aménagement responsable du territoire sont aujourd'hui des enjeux incontournables. La population est de plus en plus consciente du fait que les ressources sont limitées et qu'il faut favoriser l'exploitation des richesses naturelles renouvelables. Ce n'est donc pas étonnant que l'énergie éolienne gagne en popularité dans la préférence du public puisqu'il s'agit, tel que l'indiquent les statistiques internationales présentées au chapitre 6, d'une forme d'énergie vouée à un avenir prometteur. Il importe donc de trouver à brève échéance des solutions pour augmenter non seulement le contenu québécois mais également régional de ce type de projets. Ainsi, le gouvernement devrait soutenir les initiatives pour ce type de projets dans toutes les régions présentant un potentiel à cet égard.

La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord encourage le développement du potentiel éolien sur son territoire puisqu'il s'agit d'une forme d'énergie renouvelable, propre, sécuritaire et dont la compétitivité économique s'améliore continuellement. De plus, la Conférence

recommande que des efforts soient consacrés pour augmenter le contenu provincial et régional des projets éoliens afin d'améliorer les compétences et les connaissances provinciales dans ce secteur d'activités voué à un avenir prometteur, et ce, en misant de façon complémentaire et synergique sur les forces des différentes régions du Québec, notamment des régions ressources.

7.3.2 Gaz naturel

Le gaz naturel est davantage considéré comme une source complémentaire d'énergie à l'électricité plutôt qu'un produit substitut. Il s'agit d'une source d'énergie relativement propre comparativement aux autres formes d'énergie qui lui sont concurrentes (par exemple, le mazout).

Certains intervenants économiques de la région se sont déjà prononcés à l'égard du développement d'un réseau de distribution de gaz naturel sur le territoire lors de l'Audience publique sur l'octroi d'un droit exclusif de distribution de gaz naturel en 1999.

Les arguments alors portés à l'attention de la Régie de l'énergie en faveur de la distribution du gaz naturel sur la Côte-Nord étaient les suivants :

- «l'approvisionnement en gaz naturel jouerait un rôle de moteur de développement économique pour la région;
- la consommation énergétique actuelle et prévisible des industries en place justifie l'arrivée d'une nouvelle source d'énergie qui fournirait des avantages stratégiques à la région;
- les besoins énergétiques pour des fins spécifiques de développement industriel laissent présager que l'approvisionnement de la Côte-Nord en gaz naturel pourrait permettre la concrétisation de projets d'investissements majeurs;
- les retombées économiques de l'approvisionnement de la région en gaz naturel surpassent largement les coûts de toute nature qui pourraient être encourus pour la construction des infrastructures de ce projet. »⁵⁷

De plus, comme mentionné lors de cette audience, des conditions favorables doivent être mises en place pour attirer de nouvelles entreprises dans la région ou encore pour stimuler des projets d'investissements de la part des entreprises en place. Le gaz naturel pourrait s'avérer être, pour la Côte-Nord, un outil structurel de développement économique de premier plan et une condition favorable au développement durable. En effet, certains projets d'investissements industriels ne sont tout simplement pas réalisables sans un approvisionnement en gaz naturel, et ce, malgré la disponibilité d'autres sources d'énergie.

Ces investissements pourraient permettre une production de seconde transformation de ressources naturelles, donc une valeur ajoutée qui, autrement, serait effectuée à l'extérieur de la région. D'ailleurs, par le passé,

⁵⁷ Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, Mémoire déposé dans le cadre de l'Audience publique sur l'octroi exclusif de distribution de gaz naturel, février 1999, page 8.

certaines industriels ayant démontré un intérêt à venir s'installer dans la région ont préféré opter pour un autre endroit offrant des avantages concurrentiels similaires (port en eaux profondes, proximité des sources d'énergie, etc.) mais qui était en plus alimenté par un réseau de distribution du gaz naturel (par exemple, Norsk Hydro qui a choisi comme point d'attache Bécancour).

Par ailleurs, la mise en place d'un tel réseau (construction) permettrait de générer des retombées importantes pour la région car, en plus des bénéfices qui découleraient de l'investissement, un tel projet permettrait aux entreprises de la région d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences dans ce champ d'activités. Également, la diversification de la base industrielle qui pourrait survenir à la suite de l'arrivée du gaz naturel sur la Côte-Nord pourrait constituer une retombée économique difficilement quantifiable qui serait significative et qui pourrait se traduire par une stabilité accrue de l'économie.

La Côte-Nord figure parmi les quelques régions du Québec qui ne sont toujours pas desservies par un réseau de distribution du gaz naturel... La Conférence régionale des élus de la Côte-Nord considère que la mise en place d'un tel réseau procurerait des avantages significatifs pour la région et lui fournirait un outil supplémentaire pour réaliser sa diversification économique. Ainsi, la Côte-Nord souhaite détenir le même avantage que possèdent la plupart des autres régions du Québec pour attirer de nouveaux développements industriels.

7.4 Protéger l'environnement

Comme mentionné précédemment, l'aménagement responsable du territoire constitue un enjeu incontournable pour la région afin d'assurer sa pérennité et son développement durable.

Hydro-Québec et l'Université du Québec à Montréal ont récemment lancé une monographie (décembre 2004) sur les gaz à effet de serre (GES) et l'hydroélectricité. Or, il s'avère que l'hydroélectricité constitue une des formes de production d'énergie les plus propres en termes d'émission de gaz à effet de serre. Ce constat découle de la plupart des études conduites au cours de la dernière décennie dans les réservoirs boréaux⁵⁸. Les résultats des études révèlent, entre autres, qu'une augmentation rapide de l'émission de GES survient après la mise en eau des réservoirs mais qu'il y a un retour en moins de 10 ans à des valeurs similaires à celles mesurées dans les milieux naturels aquatiques voisins.

Par contre, les études concernant les impacts environnementaux associés au développement du potentiel pétrolier et gazier dans le golfe du Saint-Laurent sont moins concluantes. Selon le rapport du comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent, l'émission d'ondes sonores nécessaires à la réalisation de levés sismiques en milieu marin peut interférer sur les comportements de certaines espèces marines et même, dans certains cas, leur causer des dommages physiologiques. D'ailleurs, le comité recommande une approche

⁵⁸ Alain Tremblay, Louis Varfalvy, Charlotte Roehm et Michelle Garneau, Résumé-synthèse de « Greenhouse Gas Emissions : Fluxes and Processes, page 8.

prudente mise sur des techniques appropriées pour la réalisation éventuelle de projets de levés sismiques en milieu marin puisque les experts constatent qu'il existe des lacunes au chapitre des connaissances scientifiques à cet égard⁵⁹.

Par conséquent, la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord encourage tout projet de développement qui pourrait améliorer la situation socioéconomique de la région sans pour autant nuire aux générations futures. En ce qui concerne les projets pour lesquels il subsiste toujours des incertitudes quant à leurs effets sur l'environnement, la Conférence incite à la prudence et à un développement hautement contrôlé (monitoring) afin de ne pas mettre en péril l'environnement et les secteurs économiques qui en dépendent.

⁵⁹ Rapport du comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, mars 2004, pages iii à v.

8. CONCLUSION

La Côte-Nord contribue depuis fort longtemps, et avec fierté, à assurer la sécurité énergétique de la province puisque la majorité de la production électrique de ce territoire est exportée à l'extérieur de la région. La Côte-Nord souhaite toujours développer sa contribution à l'offre énergétique du Québec et elle possède les richesses naturelles pour le faire.

Cependant, il ne faudrait pas que ces développements se réalisent sans que la région puisse en bénéficier en partie pour assurer son développement et sa diversification économique. Il ne faut pas oublier également que l'économie actuelle de la région repose sur des entreprises qui sont de grandes consommatrices d'énergie. Une déstabilisation de cette structure industrielle sans mettre en place des alternatives équivalentes pour soutenir l'économie de la région aurait des conséquences graves sur la vitalité économique et sociale et, en l'occurrence, sur le développement durable nord-côtier.

Outre, les richesses renouvelables dont elle dispose, la Côte-Nord, de par son implication dans le développement hydroélectrique du Québec, possède une expertise et une reconnaissance des bienfaits de ce type de projets pour la communauté tout en comprenant les enjeux, notamment environnementaux, qui y sont associés.

En ce qui concerne la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec, la position de la Côte-Nord peut se résumer par cette phrase de l'ancien premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa : « *Je suis convaincu depuis longtemps que la force économique du Québec repose sur la mise en valeur de ses richesses naturelles, dont la plus importante est son immense potentiel hydroélectrique. Je crois aussi depuis toujours que, pour exploiter ces richesses, il faut conquérir le Nord* »⁶⁰. Ainsi, la Côte-Nord souhaite devenir un véritable partenaire de ces projets qui façonneront son futur et assureront son développement durable.

⁶⁰ Bourassa, Robert, *L'Énergie du Nord, la force du Québec*, édition Québec/Amérique, page 27.

GLOSSAIRE

Durée cumulative moyenne :	Nombre total de mois, depuis 1975, où un adulte a été présent au programme d'aide de dernier recours.
Durée consécutive moyenne :	Nombre de mois écoulés depuis la dernière date d'admission à l'aide de dernier recours.
Facteur moyen de disponibilité :	Pourcentage du temps durant lequel la centrale est en état de produire de l'électricité.
Facteur d'utilisation moyen :	Pourcentage moyen d'utilisation de la puissance installée.
Indice de dépendance économique provincial :	Rapport de dépendance (RDE) d'une MRC exprimé en pourcentage du RDE de la province. Cet indice peut être supérieur à 100. Il signifie alors que le RDE de la MRC est supérieur au RDE de l'ensemble du Québec. Dans une région, le rapport de dépendance économique représente les paiements de transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total de la région.
Mégawatt (MW) :	Quantité d'électricité qu'une installation ou un réseau peut fournir à un moment donné. Il s'agit d'un million de watts.
Redevances brutes :	Contreparties tirées de l'utilisation et de l'exploitation du territoire public et des ressources naturelles. Les principales catégories sont les suivantes : approvisionnement forestier sur les terres publiques, droit sur les mines, forces hydrauliques, location de terres publiques.
Taux d'activité :	Rapport entre la population active totale (ou civile) et la population âgée de 15 à 64 ans.
Taux d'assistance-emploi	Proportion du nombre d'adultes prestataires de l'assistance-emploi sur l'ensemble de la population âgée de 18 à 64 ans.
Taux d'emploi :	Rapport entre l'emploi et la population de 15 ans et plus.
Taux de chômage :	Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active.
Térawattheure (TWh) :	Quantité d'énergie fournie ou consommée sur une période donnée. Il s'agit d'un million de millions de wattheures.

ABRÉVIATIONS

CRD :	Conseil régional de développement
CRÉ :	Conférence régionale des élus
G \$:	Milliard de dollars
GWh	Gigawattheure (1 X 10 ⁹)
M \$:	Million de dollars
Km :	Kilomètre
Kv :	Kilovolt
KWh :	Kilowattheure (1 X 10 ³)
MRC :	Municipalité régionale de comté
MW :	Mégawatt (1 X 10 ⁶)
PME :	Petite et moyenne entreprise
TGE :	Télécommunication, gaz et électricité
TWh :	Térawattheure

BIBLIOGRAPHIE

▪ Documents

Alain Tremblay, Louis Varfalvy, Charlotte Roehm et Michelle Garneau, Résumé-synthèse de « Greenhouse Gas Emissions : Fluxes and Processes, 19 pages.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie*, rapport d'enquête et d'audience publique, août 2004, 73 pages.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse-Côte-Nord (Lac Robertson)*, rapport d'enquête et d'audience publique, 1985, 132 pages.

Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, *Les réalités de l'industrie du bois de sciage sur la Côte-Nord*, mémoire soumis dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, juin 2004, 12 pages.

Conseil régional de développement de la Côte-Nord, mémoire présenté dans le cadre de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, février 2003, 36 pages.

Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1994-1999, 1994, 194 pages. Conseil régional de développement de la Côte-Nord, Plan de développement stratégique de la Côte-Nord 1999-2004, 1999, 261 pages.

Consultants JP Grenon inc, *Réalités de l'industrie du sciage sur la Côte-Nord*, 150 pages.

Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, mémoire déposé dans le cadre de l'Audience publique sur l'octroi exclusif de distribution de gaz naturel, 22 février 1999, 19 pages.

Gouvernement du Québec, *L'énergie au Québec, édition 2003*, 131 pages.

Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements*, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, 69 pages.

Hydro-Québec, *Les grandes rivières de la Côte-Nord*, 2^e édition de 1989, 33 pages.

Hydro-Québec, *Plan stratégique 2004-2008*, 224 pages.

Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2003 - Côte-Nord (09)*, 6 pages.

Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2002 - Côte-Nord (09)*, 6 pages.

Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2001 - Côte-Nord (09)*, 6 pages.

Hydro-Québec, *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2000 - Côte-Nord (09)*, 6 pages.

Hydro-Québec Distribution, Demande R-3550-2004, *Plan d'approvisionnement 2005-2014 des réseaux autonomes*, novembre 2004, 45 pages.

La Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, Rapport et plan d'action, 2003, 99 pages.

Rapport du comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, mars 2004, 209 pages.

RETScreen International, Centre d'aide à la décision en énergie renouvelable, analyse de projets renouvelables, manuel d'ingénierie et d'études de cas RETScreen, chapitre 2, *Analyse de projets d'énergie éolienne*, Ressources naturelles Canada.

Tableaux de statistiques de l'Institut de la statistique du Québec.

▪ **Livre et revue**

Bourassa, Robert, *L'Énergie du Nord, la force du Québec*, édition Québec/Amérique, 1985, 224 pages.

Société d'édition de la revue Forces. *Forces Québec - Revue de documentation économique, sociale et culturelle*. Québec, Société d'édition de la revue FORCES, Numéro 57-58, 1982, 106 pages.

▪ **Articles**

Henn, Patrick, *La puissance renouvelable en Amérique du Nord*, Cahiers de l'Énergie, série d'analyses publiée par le Centre Hélios, vol. I no. 5, avril 2004, 10 pages.

Sauvé, Mathieu-Robert, *Le Québec dans le vent*, Les Affaires.com, le 25 octobre 2004.

▪ **Sites Internet**

<http://www.hydroquebec.com/comprendre/histoire/index.html>

Environnement Canada, information climatique et hydrologique du Canada :
http://www.msc-smc.ec.gc.ca/climate/climate_normals_1990/index_f.cfm

Portail de la Côte-Nord du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche : <http://www.mderr.gouv.qc.ca/mder/portail/developpementRegional/nav/regions/42239/44393.html?&iddoc=46869>